

Les Petites Affiches

DES ALPES - MARITIMES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

ENTREPRISES

Le domaine Rasse à Saint-Jeannet p.-5

DÉCRYPTAGE

Echanges Europe - US : nos données protégées ? p.3

EN DERNIÈRE PAGE

Une virée en Africa Twin



C'EST L'ÉTÉ
La saga Multari

MULTARI : LA MULTIPLICATION DES PAINS !

Joseph Multari a débuté sa carrière d'entrepreneur avec une boulangerie rue Gioffredo à Nice. Il envisage maintenant de franchiser dans toute la France

A Nice, pour du pain ou de la pâtisserie, on pense aussitôt « Multari ». Ce nom à consonance corse est synonyme de magasin ouvert tous les jours, dimanche compris, de 6 heures à 20 heures, et de produits de qualité. A la tête d'un groupe de 250 salariés, Joseph Multari, 55 ans, nous reçoit dans son magasin de Saint-Isidore, non loin de l'Allianz Riviera. Ce natif de Bastia qui a « appris le métier chez Banette à Marseille » a bâti son empire grâce à un énorme travail personnel et des trouvailles originales

Quel est le secret de votre réussite ?

Boulangers-pâtissiers, nous sommes uniques, cela dit sans prétention. Nous produisons toutes nos pâtes sur un centre de production à Carros. Nous sélectionnons des farines françaises haut de gamme. Tous nos magasins ont la même qualité. Tous les boulanger utilisent la farine de blé tendre. J'ai innové en créant la farine de blé dur.

C'est-à-dire ?

J'ai créé la "Joseph", fabriquée avec une farine écrasée à la meule de pierre, avec du sel de Guérande, avec notre propre levain, le tout avec une fermentation naturelle. Nous proposons aussi la "fendue" normale et celle aux neuf céréales. Ces deux



Dans une des boutiques Multari de Nice.

produits sont brevetés. Les œufs et le beurre sont des produits haut de gamme. Tous nos pains sont façonnés à la main, ce qui permet de ne pas serrer les pâtes

des pâtissiers. Ces produits sont de qualité artisanale, n'ont aucun conservateur, aucun arôme artificiel, pas d'huile de palme, mais seulement de l'huile d'oli-

Nous devenons producteurs de qualité et fournisseurs exclusifs de ces magasins franchisés.

Vos projets ?

Nous voulons multiplier notre production par dix, pour atteindre toute la France dans moins de deux ans. Nous visons entre 50 et 100 franchises. Tout sera produit à Carros et envoyé par camion. Nos pâtes à pain refroidies peuvent être conservées 72 heures, on les façonne et on les cuît 24 heures après.

Recueilli par Pierre BROUARD



« JE N'AI PAS DE CONCURRENTS CAR MON TRAVAIL RESTE UNIQUE »

afin de garder les alvéoles. La mie est crémeuse et la croûte fine et légère.

Vos autres produits ?

Nos sandwichs sont faits avec des produits frais, de la charcuterie et des fromages italiens. Nos pan bagnat sont réalisés selon une vraie recette niçoise, avec des févettes. Nous sommes les rares boulanger à faire nos viennoiseries nous-mêmes. Nous proposons aussi beaucoup de spécialités corses : fiadone, fiadonetti (fromage de brebis), pastizzi (gâteau corse), canistrelli (biscuits secs et sucrés) et pain corse (longue conservation).

La fabrication ?

Nous produisons à Carros. Mais dans chaque point de vente Multari, il y a des boulanger et

ve. Notre production est renouvelée chaque jour, tous nos invendus du soir sont distribués à des associations caritatives.

Vous êtes maintenant le Groupe Multari, qu'est-ce à dire ?

Il est composé d'une société mère : HIMN (Holding Immobilier Multari Nice) qui gère aussi un patrimoine immobilier. Nous avons l'unité de production Multari Développement et une unité de développement des magasins Multari Investissement.

Comment motiveriez-vous le personnel ?

Nous avons des salariés ambitieux qui sont formés à être responsables, puis gérants et ont enfin la possibilité de gérer les magasins en franchise.

SAVOIR PLUS

En chiffres :

16 M€ de chiffre d'affaires.
250 salariés.
17 magasins (fin 2016),
2000 pains/jour.

Le patron

Né en 1961 à Bastia.
Vit en couple, 3 enfants.
1987, première boulangerie rue Gioffredo.
Sportif de haut niveau (vélo, aviron, ceinture noire de judo).

UN BOUCLIER SUFFISANT POUR LES ÉCHANGES DE DONNÉES ENTRE L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS ?

Après d'après négociations, Européens et Américains viennent de passer un accord sur ce sujet sensible. Offre-t-il assez de garanties ? La question reste posée...

■■■■■ Un "bouclier"

Les 28 pays de l'Union européenne (la Grande-Bretagne en fait encore partie, mais plus pour très longtemps...) ont approuvé le 8 juillet l'adoption par la Commission européenne d'un nouveau cadre juridique pour les transferts transatlantiques de données informatiques vers les États-Unis. Il s'agit de construire un "bouclier de protection" des données".

■■■■■ Espionnage...

Le G29, groupe rassemblant les autorités de protection de la vie privée en Europe dont la CNIL, a rendu une analyse plutôt sévère sur cet accord.

Pour lui, malgré les promesses américaines, le risque est grand de voir les services de renseignements US se livrer à des surveillances de masse.

Fantasme ? Pas tant que cela : il y a quelques années, on s'est aperçu que les téléphones de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel avaient été placés sous écoute. En toute innocence bien sûr, et sans doute pour mieux les protéger, mais pas du tout pour espionner cela va sans dire...

■■■■■ Mieux que le Safe Harbor

Pour convaincre les derniers récalcitrants, dont de nombreux représentants de grands groupes financiers et industriels français ainsi que la CNIL, la Commission européenne estime avoir gommé les insuffisances du défunt « Safe Harbor ».

■■■■■ Protection de données

Ce bouclier est censé remplacer le « Safe Harbor » précédemment prévu mais qui avait finalement été retoqué car n'offrant pas, du point de vue européen, assez de protection. Cette invalidation avait mis dans une insécurité juridique les nombreuses entreprises qui transfèrent aux Etats-Unis les données personnelles de leurs clients européens pour les traiter sur le sol américain.

■■■■■ Eurodéputés méfiants

Le "bouclier" a fait l'objet de difficiles négociations entre l'UE et l'administration américaine. Mais, de ce côté-ci de l'Atlantique, il est jugé insuffisant par des eurodéputés et des associations de défense des consommateurs. Qui, sans verser dans la "parano", développent une méfiance naturelle envers les "grandes oreilles" et autres robots informatiques qui peuvent placer tout un chacun sous des regards pas forcément désintéressés...



■■■■■ Et si Donald Trump...

Bien sûr, nos partenaires américains jurent la main sur le cœur qu'ils ne se livreront à "aucune surveillance de masse" sur des personnes "non ciblées".

On peut leur faire confiance... ou pas. Et si Donald Trump était élu, vu qu'il veut soumettre les Français à des contrôles très poussés lorsqu'ils pénètrent sur le territoire US, on peut en effet avoir quelques craintes...

■■■■■ Des recours accessibles ?

Mais, a priori, tout va bien puisque le bouclier prévoit "plusieurs mécanismes de recours accessibles et abordables" pour les particuliers et entreprises européens qui s'estimaient victimes d'abus. Si les recours sont aussi accessibles et abordables que le déréférencement et le droit à l'oubli sur Google, alors on respire...

Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“

Nous accueillons trop d'immigrés par rapport à notre capacité d'intégration et la montée du communautarisme est une conséquence.

”

Eric Ciotti, sur BFM-TV.

LA GAZETTE

EN FAIT-ON ASSEZ POUR LUTTER CONTRE LES DANGERS DE L'ALCOOL ?



Jean-Jacques Beltramo croque chaque semaine une actualité pour vous.

Congrès des avocats

Le 2eme congrès annuel des avocats se déroulera le 14 octobre à la Grande Arche de la Défense sur le thème « L'avocat, le secret et la transparence ». Alors que se profilent les élections présidentielles et législatives de 2017, ce rendez-vous verra la participation de personnalités politiques.

Le patrimoine en vedette

Les journées du patrimoine permettront de visiter 17000 monuments et sites remarquables en France, dont la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Construite à partir de 1501 pour recevoir le Parlement de Provence, elle devint par la suite une prison avant d'abriter la juridiction actuelle. Quatre visites sont proposées au public le samedi 17 septembre à 10, 12, 14 et 16 heures. Attention : inscriptions préalables obligatoires sur le site de la cour d'appel.

Réforme de la responsabilité civile

Le public est invité à donner son avis sur l'avant-projet de loi portant réforme du droit de la responsabilité civile. Ce texte en

préparation constitue la dernière étape de la modernisation du droit des obligations et complète l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations. Il a pour objet de consolider dans la loi « de nombreuses solutions jurisprudentielles mais aussi de consacrer plusieurs innovations, en particulier pour assurer une meilleure protection des victimes de dommages corporels, ou encore pour renforcer la fonction non seulement d'indemnisation mais également de prévention de la responsabilité civile ».

Fac de Droit : c'est déjà la rentrée

Toutes les bonnes choses ayant une fin, la pré-rentrée pour les néo-bacheliers et les étudiants en première inscription à la Faculté de Droit aura lieu le vendredi 9 septembre entre 9h30 et 16h30. Début des cours lundi 12 septembre. Bonne nouvelle : 25 000 nouvelles bourses (1009 euros annuels échelon "0bis") ont été créées à l'intention des jeunes issus des classes moyennes.

Exportations en berne

Les exportations françaises ont à nouveau marqué le pas au mois de juin. Le déficit commercial a atteint -3,4 milliards, un niveau préoccupant car il confirme une tendance sur la durée (déjà -2,7 milliards en mai) malgré de bons résultats en aéronautique (Airbus) et dans l'automobile.

Justice fiscale : la même pour tous ?

Le syndicat de la magistrature goûte peu l'avis du Conseil constitutionnel. Ce dernier vient en effet de valider le « verrou » de Bercy qui « soumet toute décision de poursuites pénales pour des faits de fraude fiscale à l'autorisation préalable du ministre chargé du budget. De fait, cette procédure met à l'abri de tout jugement pénal certains contribuables, avec lesquels l'administration fiscale décide de transiger dans le secret ». Le syndicat considère qu'il s'agit là « d'une conception bien complaisante » qui prive les procureurs de la République de la possibilité d'engager des poursuites contre certains fraudeurs.

LES CHIFFRES DU 06

4,8 %, le taux du chômage aux Etats-Unis, deux fois moins élevé qu'en France.

1 684 entreprises et 23 000 emplois dans la filière French Tech Côte d'Azur.

20 258 commerces de gros et de détail et 76 000 emplois dans les AM.

2 opérations pilote « économie circulaire » en cours, à Grasse et Saint-Laurent du Var.

1 000 alternants formés chaque année par la CCI Nice Côte d'Azur.

35 % des parts d'Odalys (377 établissements et 125 000 lits d'hébergement touristique) rachetées par le Chinois Hywin).

DOMAINE RASSE : DU "BONUM VINUM" AU PIED DE L'OPPIDUM

La famille Rasse perpétue la tradition du vignoble exploité à Saint-Jeannet depuis l'époque romaine en y ajoutant son vin solarisé

En arrivant dans la propriété de la famille Rasse, chemin des Sausses, entre Saint-Jeannet et Gattières, le visiteur est attiré par de grosses bonbonnes de vin sur un muret surplombant les alentours avec vue sur la mer. Il s'agit d'une méthode d'amélioration du vin (lire ci-dessous). Deux frères, Denis et Georges Rasse, se sont partagés le vignoble de Saint-Jeannet. Denis est le patron du Vignoble Rasse et Georges celui des vignobles des Hautes Collines de la Côte d'Azur, qui sera en culture bio l'an prochain.

« La vigne est ici depuis les Romains », explique Denis Rasse, rencontré dans sa propriété, au bout d'un chemin en contrebas de celle de son frère Georges. Au-dessus des vignes, il y a un oppidum fortifié où l'on voit des vestiges de deux socles de pressoir. La vigne s'est installée là en raison du sol argileux. « Nous sommes dans une région sèche et l'argile apporte une grosse réserve d'eau. Ici, il y avait 70 hectares de vigne, mais, à partir des années soixante-dix, on a cherché des terrains à construire pour les employés d'IBM qui venait de s'installer à La Gaude. Les agriculteurs ont tous vendu leurs terres sauf mon père qui s'est mis à faire du vin de manière conséquente ».

Un nouveau chaix de dégustation

Aujourd'hui, le Vignoble Rasse couvre quatre hectares : « Nous sommes sur un lieu de passage et de brassage, c'est pourquoi nous avons un grand nombre de cépages (plus de trente) ». Ce qui permet une production de 6 à 8000 bouteilles par an : « Nous gagnons notre vie avec le vin, mais en faisant tout, de la plantation à la commercialisation. Nous avons des clients du monde entier, car notre méthode est unique. Des tour operators nous amènent des touristes »

De quoi donner du crédit au vignoble qui a, heureusement, tout l'avenir devant lui :



Denis Rasse et sa méthode solarisation des vins tuilés.

« Nous avons une pression foncière considérable, nous avons obtenu que la propriété soit gelée en terre agricole. Donc, ça va durer. Nous sommes une exploitation agricole au forfait, les ven-

bonne structure, du corps et du fruit. Ils peuvent aller au-delà de dix ans de vieillissement ».

Le vignoble possède une vraie collection de cépages donnant sept à huit vins différents

" NOTRE METHODE DE VINIFICATION EST UNIQUE. NOUS AVONS DES CLIENTS DANS LE MONDE ENTIER"

danges sont faites par la famille, les amis, pour un moment festif. A Saint-Jeannet, nous avons aussi du cépage tardif, récolté en décembre ».

Quant à ses vins qui vont bientôt bénéficier d'une nouvelle cave de production et d'un nouveau chaix de dégustation, Denis Rasse en parle avec passion : « Ils sont produits avec le respect de la nature, ils sont assez fruités avec une

chaque année, produits en quantité confidentielle. On trouve des rosés, des blancs, des rouges et des « naturellement doux » nommés muscat doré, Saint-Jeannet tardif et Rancio.

Pierre BROUARD

PORTRAIT

Denis Rasse

- 55 ans, né à Saint-Jeannet.
- Etudes : lycée agricole à Antibes.
- Marié à Luz.
- Quatre enfants, dont un suit des études d'agronomie.

LA RECETTE

« Un couvreur avait oublié sa bouteille sur un toit au soleil, raconte Denis Rasse. Quelques temps après, il a retrouvé sa bouteille et a pu constater une amélioration de sa qualité.

C'est ainsi qu'est né le vin solarisé ou vin tuilé. Nous sommes les seuls au monde à produire des vins secs solarisés.

Ses avantages sont la stabilité grâce aux ultra-violets, la clarification naturelle et un vieillissement plus rapide (en quelques mois) »

Denis Rasse produit de cette manière un rosé "tuilé" et quelques "rouges" également tuilés. Une curiosité !

LES CHIFFRES

8000 bouteilles par an pour Denis Rasse

15 000 bouteilles pour Denis et Georges.

25 euros pour les vins "naturellement doux".

LE TAUX DE CHÔMAGE REPASSE À SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 2012



La reprise peut-elle durer sur le long terme ?

Enfin une bonne nouvelle, même s'il faut la prendre avec précaution, car les mois se suivent et ne se ressemblent pas : selon l'Insee, qui a publié les résultats le 18 août, le taux de chômage est repassé en France sous la barre symbolique des 10 % au 2ème trimestre. Un résultat obtenu grâce à une baisse plus importante que les estimations calculées en juin. Désormais, le taux de chômage s'établit à 9,6% de la population active en métropole et à 9,9% pour la France entière. Il est à son plus bas niveau depuis 2012.

Cette évolution rejoint celle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi, avec une moyenne trimestrielle en baisse de 1,3%. Au total, l'Insee a comptabilisé au 2ème trimestre 2,8 millions de demandeurs d'emploi en métropole, soit un recul de 4,6% sur une année. Pour Myriam El Khomri, cela confirme « l'amélioration

progressive de la situation économique et la reprise des créations nettes d'emplois pour le 5ème trimestre consécutif », avec près de 150 000 postes créés depuis un an.

Ces résultats sont si modestes qu'ils empêchent le gouvernement d'emboucher les trompettes de la reprise et de l'inversion de la courbe du chômage. Pourtant l'Elysée ne boude pas son plaisir après des mois de plans sociaux et de mauvais résultats. Dans notre région, l'intérim et l'emploi des cadres enregistrent une embellie, ce qui est de bon augure. Mais le chômage reste important en Paca, surtout chez les jeunes non qualifiés, les femmes et les seniors, plus impactés que les autres tranches de la population. Il y avait fin juillet 324 310 de catégorie A dans le sud-est, dont 69 610 dans les Alpes-Maritimes, pas de quoi pavoiser.

Au niveau national, la tendance favorable

enregistrée par l'Insee bénéficie à toutes les tranches d'âge. La situation s'améliore pour les jeunes (-0,4% sur un trimestre). Le taux d'emploi en CDI augmente plus fortement que celui en CDD ou en intérim ; l'emploi à temps partiel diminue au profit de l'emploi à temps plein.

Pour le Premier ministre Manuel Valls, divers dispositifs mis en place portent maintenant leurs fruits : l'aide "Embauche PME" mise en place au début de l'année a enregistré 583 000 demandes depuis janvier (dont 65% en CDI), le plan 500 000 formations pour les chômeurs de longue durée, et les contrats aidés. « Enfin, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, par les souplesses qu'elle accorde aux entreprises, notamment les PME, et par le rôle qu'elle donne à la négociation d'entreprise, permettra de renforcer à la fois la compétitivité de notre économie et le développement de l'emploi durable » estime le chef du gouvernement.

Reste une inconnue – de taille – pour les prochains mois : l'impact des attentats sur l'économie réelle. On sait déjà que, selon Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères, le nombre de visiteurs en France a baissé de 7 à 8 % en moyenne sur la période juillet et août. Ce ne sera évidemment pas sans incidence sur l'emploi, surtout dans notre région qui dépend fortement du tourisme...

J.-M. CHEVALIER

PLUIES DILUVIENNES : UNE CAMPAGNE



Des pluies violentes se sont abbatues en automne 2015

Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur lancent une campagne de sensibilisation aux pluies méditerranéennes intenses. Un phénomène qui a durement frappé les Alpes-Maritimes et le Var, provoquant la mort de plusieurs dizaines de personnes sur les secteurs de Draguignan-Fréjus et de Cannes-Mandelieu-Biot. Objectif de cette

campagne : « développer une véritable culture du risque pour que chacun adopte les comportements qui sauvent et améliorent la résilience des territoires ». Car les statistiques sont implacables : chaque année, de plus en plus tôt, quinze départements méditerranéens connaissent des épisodes de pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines sur des territoires à forte concentration touristique : l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures. Parmi ces territoires, les Alpes-de-Haute-Provence, les AM, le Var et les Bouches-du-Rhône.

Les ministères vont donc lancer une campagne d'affichage et de communication sur les bons comportements à avoir face au danger et pour préparer un kit de survie. Elle est actuellement diffusée sur les radios locales et dans la presse quotidienne régionale. L'ensemble des acteurs publics, et en premier lieu les mairies, vont organiser des actions de formation et d'information, pilotées par les préfets pour permettre de mieux affronter ces épisodes.

NOS ÉCHOS

Nice. Justice

Le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, s'est rendu ce jeudi 24 août à Nice pour une réunion de travail avec les magistrats du Parquet et un retour d'expérience après l'attentat du 14 juillet. Il a aussi visité l'espace d'accompagnement des victimes et la maison d'arrêt, pour un échange avec les syndicats.

L'UPE unie

Pour les prochaines élections consulaires en automne à la CCI Nice Côte d'Azur, l'UPE présentera une liste commune et unique MEDEF-CGPME.

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

Mouans-Sartoux: 175 184 € pour des travaux au tennis club



© DR

Divers travaux vont être réalisés au tennis club de Mouans-Sartoux. (Photo d'illustration)

MOUANS-SARTOUX

175 184 € pour des travaux au tennis club

Des travaux d'aménagement du tennis club vont être réalisés par la Société Publique Locale du Pays de Grasse. Ils comprennent la construction de deux terrains de padel et des travaux d'accessibilité.

Conseil municipal du 28 juillet 2016

VILLENEUVE D'ENTRAUNES

60 000 € pour la réfection d'une piste

Une partie de la piste du bois du massif de l'Ubac va être réhabilitée et va être complétée par une jonction au CD 2202. Un investissement estimé à 60 000 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Alpes d'Azur.

Conseil communautaire, Communauté de communes Alpes d'Azur, 4 août 2016

LA BOLLÈNE-VÉSUBIE

40 400 € pour des travaux sur les pistes forestières

La commune va réaliser des travaux de réfection généralisée des pistes de Malagratte et Tardeï. Ils consisteront en un broyage sur 15 cm de profondeur, un nivellation, un compactage, une remise en forme et la création d'évacuation des eaux pluviales, sur des zones fortement dégradées par le passage des grumiers. La longueur totale du projet est de 7 300 mètres linéaires.

Conseil municipal du 29 juillet 2016

ASCROS

62 500 € pour la voirie

La route de la Barma et la route de la Combe vont bénéficier de travaux de voirie. Un chantier de 62 500 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Alpes d'Azur.

Conseil communautaire, Communauté de communes Alpes d'Azur, 4 août 2016

AUVARE

158 840 € pour la réhabilitation du réseau d'eau potable

Des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable vont être réalisés. Un investissement de 158 840 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Alpes d'Azur.

Conseil communautaire, Communauté de communes Alpes d'Azur, 4 août 2016

ROQUESTERON

34 038 € pour un parking et un jardin d'enfants

Des travaux d'aménagement de la place de la Roche (parking et création d'un jardin d'enfants) vont être réalisés. Un chantier de 34 038 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Alpes d'Azur.

Conseil communautaire, Communauté de communes Alpes d'Azur, 4 août 2016

EZE

25 000 € pour un relais hertzien

Un relais hertzien va être édifié sur un terrain situé sur la commune de La Turbie, situé route de la Tête de Chien. Le coût du projet est évalué à 25 000 € HT comprenant le relais principal (poteau, antennes, armoire technique, onduleur) et l'équipement en antennes et accessoires des sites desservis (La Forna, carrefour Gianton, Saint-Laurent d'Eze, église Notre-Dame).

Conseil municipal du 20 juillet 2016

BEZAUDUN LES ALPES

18 000 € pour des travaux d'aménagement de la place

La commune va consacrer 18 000 € pour des travaux d'aménagement de la place de la chapelle Notre Dame du Peuple.

Conseil municipal du 4 août 2016

LA-ROQUE-EN-PROVENCE

Travaux d'amélioration du tracé de route

En vue des travaux d'amélioration du tracé de la route de l'Isce, La commune a acquis une parcelle de 12 05 m².

Conseil municipal du 30 juillet 2016

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

162612



VILLE DE NICE

www.nice.fr

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de NICE, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 97 13 44 70, Courriel : dao@nicecotedazur.org, Fax : (+33) 4 97 13 29 19, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services Généraux des Administrations Publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Entretien et maintenance des espaces verts en gestion par la Ville de NICE : Zone Ouest

Numéro de référence : VDN-15-1705

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Espaces verts

Descripteur principal : 77310000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La consultation a pour objet : L'entretien et la maintenance des espaces verts des équipements de quartiers, établissements scolaires, sociaux, sportifs culturels et culturels, jardins , squares ,des accompagnements de voirie, et des aménagements paysagers sur les infrastructures routières à grande circulation de certaines voies de la Métropole, tel que la RM 6202, 6202 bis,901 confiés par convention à la Ville de NICE.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur 137 565,40 €uros ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée :

Prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot N° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Espaces verts

Code CPV principal : 77310000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 77312100

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 77313000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 77342000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823|

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations :

Entretien et maintenance des espaces verts en gestion par la Ville de NICE : Zone Ouest.

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 10

2. Le délai d'exécution / Pondération : 10

3. Les performances en matière de protection de l'environnement / Pondération : 15

Prix :

1. Prix / Pondération : 65

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des avenants et/ou des marchés complémentaires et/ou des prestations similaires (Article 35-II du Code des Marchés Publics) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence fixés par le Code des Marchés Publics. Le nombre de reconductions possibles est de 3.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

Section V : Attribution du marché

Marché N° :

Lot N° :

Intitulé :

Un marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Référence de l'avis :

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché :

26 juillet 2016

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 5

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Société JARDIN ECOPACA, Z.I La Vallière, 06730, SAINT ANDRE DE LA ROCHE, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot :

137.565,40 ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée :

Prise en considération

Monnaie : €uros

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA :

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traité :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAIRES

Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. - Montant minimum (H.T.) : 80.000 €uros. - Montant maximum (H.T.) : 400.000 €uros.

Durée du marché : La durée initiale est de 1 an. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 bd Franck Pilatte - B.P. 4179, 06300, NICE, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en Matière de Marchés Publics de MARSEILLE, boulevard Paul Peyrat, 13282, MARSEILLE Cedex 20, F, Téléphone : (+33) 4 91 15 63 74, Fax : (+33) 4 91 15 61 90

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référent suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 26/07/2016 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant Publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Marchés et Appel d'Offres 45 rue Gioffredo - 06364 NICE Cedex 04 - 4^e étage Tél. +33 4 97 13 29 19 Mail : noura.djebbes@nicecotedazur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 août 2016

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

162567

Maître Stéphane IMBERTAvocat au Barreau de NICE - 19 Rue de la Préfecture - 06300 NICE - Téléphone : 04 93 85 63 89 - scpimbertperret@avocatsnet.com

&

Maître Renaud ESSNERAvocat au Barreau de GRASSE - « Le Saint Christophe » - 3 Rue de la Bône - 06400 CANNES - Téléphone : 04 97 06 68 85 - essner-avocats@orange.fr**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, LOT UNIQUE**Dans un ensemble immobilier dénommé « RESIDENCE LE CARRARE »
sis à LE CANNET (AM) 4, rue Seppois**UN APPARTEMENT AU 4^{ÈME} ÉTAGE
UNE CAVE ET UN PARKING SITUÉS AU SOUS-SOL**ADJUDICATION LE JEUDI 6 OCTOBRE 2016 À 9 HEURES, À L'AUDIENCE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE.
PALAIS DE JUSTICE, 37 AVENUE PIERRE SÉMARD. LE MINISTÈRE D'UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE GRASSE EST OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION - DESCRIPTION

Dans un ensemble immobilier sis à LE CANNET (AM) 4 rue Seppois, dénommé « RESIDENCE LE CARRARE », comprenant :

- Un bâtiment à usage principal d'habitation élevé sur sous-sol et rez-de-chaussée de 6 étages

- Et terrasse accessible au-dessus

Avec deux parkings extérieurs.

Cadastré section AY N° 19 pour 6 a 49 ca, savoir :

Lot 54 : Un appartement de 66,98 m² au 4^{ème} étage comprenant : hall d'entrée, cuisine, séjour, deux chambres, salle de bains, wc, placards et balcons, formant le lot N° 3 au plan - et les 512/10.000° des parties communes.

Lot 28 : Une cave située au sous-sol de l'immeuble, formant le N° 9 au plan des caves - et les 11/10.000° des parties communes.

Lot 11 : Un Parking situé au sous-sol de l'Immeuble portant le n°11 du plan, et les 30/10 000° des parties Communes.

Les biens sont libres de toute location et occupation.

Syndic : BELLOTTO IMMOBILIER 17/19 Rue Saint Honorat - 06160 JUAN LES PINS.

NOM & QUALITÉ DES PARTIES PROCÉDURE

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité curateur à la succession vacante de Monsieur Jean Emile Claude BARISIEN, décédé à CANNES (AM) le 18 juillet 2006.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 7 juin 2016, autorisant la vente aux enchères publiques, en la forme prescrite au titre de la vente des biens de mineurs, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de GRASSE, par le ministère de Maître Renaud ESSNER, Avocat.

MISE À PRIX

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

**CENT VINGT MILLE EUROS
ci..... 120 000 €**

*Susceptible de baisse du quart
en cas d'enchères désertes*

PAIEMENT DU PRIX

L'Adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère. à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère (10 jours à compter de la date de l'adjudication) et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'Article 15 des Conditions Générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

CONSIGNATION

Les éventuels Adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat chargé par eux d'encherir, un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

FRAIS DE MAINLEVÉE

Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'Adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

FRAIS DE POURSUITES DE VENTE

L'Adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Renaud ESSNER, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

VISITES

- Jeudi 15 septembre 2016 de 13 h 15 à 15 h 15
- Samedi 1^{er} octobre 2016 de 10 h 00 à 12 h 00

Fait et rédigé à NICE par Maître Renaud ESSNER, Avocat.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Grasse et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Renaud ESSNER et au Greffe.



162601

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Monique BRAJOU Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "Office Notarial Monique BRAJOU", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEUFCHATEL-HARDELLOT (Pas-de-Calais), 467, avenue François 1^{er} Office Notarial N° 62141, le 26 juillet 2016 Monsieur Michel Etienne ROCHE et Madame Christiane Marcelle Henriette FERNANDEZ son épouse, demeurant ensemble à AURIBEAU SUR SIAGNE (06810) 2 rue du Portail mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de CANNES (06110) le 19 décembre 1981, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'Huissier de Justice à Maître Monique BRAJOU où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis.

162620

DONATION DE PARTS TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me FRECH, Notaire à NICE, le 12 mai 2016 :

- Mlle Yulia KUZMENKO a donné 10 parts sociales de la Société SCI VICTORIA numérotées de 41 à 50 à Mlle Maria VIKTOROVA ;

- le siège social de la SCI VICTORIA a été transféré à NICE (06000), 29, boulevard du Mont Boron, Palais Miramar, à compter du 12 mai 2016.

DÉNOMINATION : SCI VICTORIA

FORME : Société civile immobilière.

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en France ou à l'étranger, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

ANCIEN SIÈGE : NICE (06000), 3 rue Masséna.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.

CAPITAL : 1.000 euros divisé en 100 parts de 10,00 € chacune.

GÉRANT : Mademoiselle Yulia KUZMENKO, demeurant à BALASHIKHA (RUSSIE), 2 Tenuistiy Proezd 2/3.

CESSION DE PART : Sauf entre Associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés. Immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE sous le n° 810959635.

Pour avis. Le Notaire.

Les Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES
petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
Juridique | Économique
Politique & Générale

162662



VILLE DE NICE

www.nice.fr

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE**Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville de Nice, 5 rue de l'Hôtel de Ville,
NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 97 13
20 00, Courriel : dao@nicecotedazur.org,
Fax: (+33) 4 97 13 29 19, Code NUTS :
FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

http://www.e-marches06.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:
autre adresse : Uniquement par la plate-forme ou par mail à : marches.proprete@nicecotedazur.org, Nice, F, Courriel : dao@nicecotedazur.org, Code NUTS : FR823,

Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse :

http://www.e-marches06.fr

à l'adresse suivante : Ville de Nice - Direction des Contrats Publics / marchés publics, 45 rue Gioffredo, 06364, Nice Cedex 4, F, Courriel : dao@nicecotedazur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR
Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services Généraux des Administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Enlèvement des tags, graffiti et affiches sur l'ensemble du territoire de la Ville de Nice

Numéro de référence : VDN-16-0945

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Nettoyage urbain

Descripteur principal : 90690000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La consultation a pour objet : l'enlèvement et le maintien à blanc des tags, des graffiti, des affiches, des sticks et des autocollants situés sur les espaces publics et privés, accessibles et/ou visibles depuis le domaine public. Ce marché comprend également les prestations d'entretien régulier des colonnes et des panneaux d'affichage libre.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :**

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Nettoyage urbain

Code CPV principal : 90690000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : ville de Nice

II.2.4) Description des prestations :

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les prestations de l'accord-cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : Montant minimum HT : 300 000,00 €uros Montant maximum HT : 800 000,00 €uros Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité :

1. La valeur technique / Pondération : 35

2. Les performances en matière de protection de l'environnement / Pondération : 15

Prix :**1. Prix / Pondération : 50****II.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des marchés en cours d'exécution (ar-

ticle 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des marchés de prestations similaires (Article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'Article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires:**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée.

- Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée.

- OU DUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Information relative à la profes-****sion**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution : Insertion par l'activité économique (cf. art. 9 du ccap) En application de l'Article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est demandé à l'entreprise retenue, quelle qu'elle soit, de proposer, pour l'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le nombre d'heures de travail réservé à une action d'insertion sociale professionnelle : 500 heures par an.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans:

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

4 octobre 2016 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30



VILLE DE NICE

www.nice.fr

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 5 octobre 2016 - 09:00 Lieu : Date donnée à titre indicatif.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/ Jugement des offres (cf. Art. 6.1 du rc)

L'Offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Le Prix : 50/100

Définition du critère : Ce critère est noté sur 20 Le prix sera jugé sur la base du montant total du DE calculé à partir des prix figurant dans le BP.

La valeur technique : 35/100

Définition du critère : Cas Pratique, noté sur 20 points au regard du cadre de mémoire technique : Dans ce critère, il sera noté la capacité d'analyse, de discernement et d'action du soumissionnaire dans une situation d'urgence.

Les performances en matière de protection de l'environnement : 15/100

Définition du critère : Action en faveur du développement durable, noté sur 20 points au regard du cadre de mémoire technique : Ce critère est divisé en deux sous-critères.

Sous-Critère 1 (noté sur 10 points) : Le nombre de véhicules propres utilisés pour la réalisation de la prestation Sous-

Critère 2 (noté sur 10 points) : La performance du titulaire en matière de gestion des déchets issus de sa prestation En cas d'absence de réponse au sous-critère 2, le soumissionnaire se verra appliquer la note de 0. En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du présent accord-cadre avec bons de commande.

2/ Conditions de remise des plis : cf. Article 7 du règlement de consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RE COURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd Franck Pilatte - B.P. 4179, 06364, Nice Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Prefecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Félix Baret - cs 80001, 13282, Marseille Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54,

Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Greffe du Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd Franck Pilatte - B.P. 4179, 06364, Nice Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

25 août 2016



162578

AVIS D'ATTRIBUTION

M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général agissant au nom et pour le compte de la Région PACA - 29 Boulevard Charles Nedelec - CS 90250 - 13331 MARSEILLE - Cedex 03 - mél : damj@areapaca.com

Objet : Réfection de l'ensemble des étanchéités des toitures terrasses au Centre International de VALBONNE (06)

Référence acheteur : 94BBTXXA

Nature du marché : Travaux - Execution Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45261420 - Travaux d'étanchéification

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70% Valeur technique

30% Prix des prestations

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de MARSEILLE - 22, 24 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87 - greffe.ta-marseille@juradm.fr

Attribution du marché

Date d'attribution : 03/06/16

Marché N° : 94BB/02/M

ALPHA SERVICES, 3 Allée des Imprimeurs, 06700 ST LAURENT DU VAR

Montant : 1.799.776,58 €uros HT

Envoi le 11/08/16 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://achat.regionpaca.fr>

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 août 2016, il a été constitué une Société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : Victoire Capital Conseil

Capital social : 15.000 €

Siège social : 13, avenue du Ray 06100 NICE

Objet : Courtage d'assurance Transactions sur tout bien immobilier et fonds de commerce Conseil en investissement financier Démarchage bancaire et financier Intermédiation et participation au montage de dossiers de crédit Distribution de produits et services d'investissement Toutes activités prestations de services Suite.

Durée : 99 années

Président : M. Alexandre BALGA, demeurant 13, avenue du Ray 06100 NICE

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NICE.

Le Président.

Par ASSP du 10/08/2016, constitution d'une SASU dénommée **GEM SOLID-PHASE - Capital** : 1.000 €, divisé en 100 actions de 10€, **Siège** : 69, avenue des Tuilières, Le Meudon D, 06800 CAGNES-SUR-MER. **Objet** : Études gemmologiques, expertises et analyses, consulting, commerce de gemmes, minéraux, fossiles, météorites, enseignement dans le domaine de la gemmologie et toutes activités annexes, recherche, développement et toutes publications en ce domaine. **Durée** : 99 ans. **Président** : Jean-Marie ARLABOSSE, le Meudon D-69, avenue des Tuilières 06800 CAGNES-SUR-MER. **Admission aux Assemblées et droit de vote** : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription au compte de des actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Immatriculation** : RCS d'ANTIBES.

Les petites affiches des A-M

11

du 19 au 25 août 2016



162570

SERVICE FRANCE DOMAINE

Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

ANCIENNE MAISON D'ARRÊT À GRASSE

20 rue du Palais de Justice
d'une superficie de 1.277,42 m² avec 391,42 m² de surfaces annexes

Parcelle cadastrée section BM N° 183

Ce bâtiment, situé en plein cœur de GRASSE, de type "traditionnel" des prisons de la fin du XIX^e siècle, est construit autour d'une nef centrale éclairée par une verrière. Outre les anciens locaux carcéraux (avec une partie homme et une partie femme), il est composé d'anciennes cuisines et réserves (en sous-sol), de deux appartements de fonction (respectivement de 123,53 m² et 94,98 m² chacun), de bureaux, de parloirs et de cours intérieures. Vendu sans garage ni parking. Travaux à prévoir.

Libre de toute occupation.



CAUTION : 50.000 EUROS

PRÉSENTATION DU BIEN, DOSSIER TECHNIQUE, INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS PRÉALABLES DE LA VENTE, CONTACTER :

- Direction Départementale des Finances Publiques des A.-M., Service France Domaine Gestion, 15 bis Rue Delille, 06073 NICE Cedex 1 - Valérie MARIE : 04.92.17.76.24 / Chrystel BRUEL : 04.92.17.76.31 et sur le site Internet : <http://www.economie.gouv.fr/cessions/>
- Office Notarial situé à GRASSE (06130), 80 avenue Frédéric Mistral - Tél. : 04 92 42 31 30 / Fax : 04.93.36.95.45 / Email : etude.gerard-bories@notaires.fr

VISITES : Jeudi 8 et Mardi 13 Septembre 2016 de 10h à 14h.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Vendredi 14 Octobre 2016 à 15 heures.



>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

162568



VENTE AUX ENCHÈRES

LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 À 14H30

(RÉCEPTION DES CHÈQUES DE CONSIGNATION À 14H00)

EN L'OFFICE NOTARIAL DE ME LONG Rolland, 5/7 PLACE ALBERT DRIÉ, 83570 CARCES

LOT 1 : ENTRECASTEAUX 83570 -

31/33 Route de Saint Antonin – Quartier la Badoque
Calme en zone naturelle, cadastrée B 455 et 456

MAISON de 160 m² env.

sur 45448 m² de terrain - Libre

Au RDJ : Garage, deux caves, deux chambres, wc

Au 1^{er} étage : entrée, séjour avec cheminée, cuisine indépendante, salle de bains, 2 chambres avec placard, wc, terrasse

Combles

Classe énergie : D

MISE À PRIX : 245.000 €

CONSIGNATION : 49.000 €

VISITES LIBRES :

les vendredi 9 septembre de 11h30 à 13h00
et lundi 19 septembre de 14h30 à 16h00

LOT 2 : CARCES 83570 - 18 rue Cousteironne

Au cœur du village médiéval, proche château

MAISON D'ANGLE de 98 m² env.

sur 67 m² de terrain - Libre

Au RDC : entrée, caves, cave avec cuve

Au 1^{er} étage : séjour avec cheminée, salle à manger, cuisine, salle de bains, chambre avec placard

Au 2^{eme} étage : salon, salle à manger, placard technique extérieur
Classe énergie : nc

MISE À PRIX : 63.000 €

(AVEC FACULTÉ DE BAISSE DE 10%)

CONSIGNATION : 12.600 €

VISITES LIBRES :

les vendredi 9 septembre de 14h30 à 16h00
et lundi 19 septembre de 11h30 à 13h00

RENSEIGNEMENTS :

Céline VABRE Tél. 06.18.55.01.65

Me Rolland LONG – Notaire – 5/7 Place Albert Drié 83570 CARCES –

Tél : 04.94.04.51.76 - www.immobilier.notaires.fr

Cahiers des conditions de vente consultable à l'étude

162581

SCI ESSOR-CDJ

Capital : 1.200 €

Siège social : 10 Petite Avenue du Patrimoine, 06100 NICE
RCS NICE 811 841 790

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Suite au PV de l'AGE du 24/06/2016, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 29/06/2016 de 10 Petite Avenue du Patrimoine, 06100 NICE, à 35 Rue de la Vannerie, Villa Ariana, Bâtiment C, 92120 MONTROUGE. Correction de l'Art. 4 des statuts. Validation RCS de NICE.

162565

Par ASSP du 02/08/2016, constitution d'une SCI dénommée : **SWAN - Capital : 500 € - Siège : 18 Rue Jean Bono, 06320 CAP-D'AIL. Objet : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Co-Gérants : M. Christophe THOMAS sis 62 Rue des Moulineaux, 92150 SURESNES et M. Vivian THOMAS sis 18 Rue Jean Bono, 06320 CAP-D'AIL. Cession de part et agrément : Librement cessibles entre Associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et pour toutes autres cessions à des tiers qu'avec l'autorisation préalable des Associés. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.**

162569

VILLE DE CANNES

MISE EN VENTE PAR APPEL D'OFFRES

La Ville de CANNES met en vente par appel d'offres une parcelle bâtie sur laquelle est édifié un immeuble élevé de trois étages sur rez-de-chaussée avec cour intérieure, d'une surface au sol suivant l'acte de 240 m², situé 5 quai Saint Pierre et 9 rue Georges Clemenceau, cadastré section BP N°219.

DESIGNATION DU BIEN :

5 quai Saint Pierre

Rez-de-chaussée : Locaux aménagés en bureaux, d'une superficie de 152 m²
Niveau I : Locaux aménagés en bureaux, d'une superficie de 150 m² environ.

Niveau II : Locaux aménagés en bureaux d'une superficie de 125 m²

Niveau III : Un appartement composé d'un séjour, de 3 chambres dont deux avec une salle de douche, d'une cuisine indépendante, d'une salle de bains avec WC, d'un WC indépendant, d'une superficie de 110 m² environ et d'un balcon d'une superficie de 11 m² environ.

9 rue Georges Clemenceau

Rez-de-chaussée : Un local d'une superficie de 20 m²

Niveau I : Un appartement de type F1.

Niveau II : Un appartement composé d'une chambre, une cuisine et un WC commun.

PRIX:

La Commune met en vente l'immeuble communal à un prix plancher de

**DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS
(2.200.000 EUROS), NET VENDEUR.**

DATE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION :

- La consultation sera ouverte à compter du **29 août 2016** pour se clôturer le **31 octobre 2016 à 16h00, heure Française**, période pendant laquelle les dossiers de consultation seront remis à toute personne intéressée qui en fera la demande expresse, auprès de : La Direction Foncier Immobilier - Mairie - Annexe de la Ferrage - 31, boulevard de la Ferrage - 06400 CANNES - (Tél. 04.97.06.41.76) et dont les bureaux sont situés au rez-de-chaussée dudit bâtiment, par courriel à l'adresse service.foncier@ville-cannes.fr (A l'attention de Madame Nathalie MAGLIA)

VISITES : Les visites sur site seront organisées uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse susvisée.

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT DES OFFRES : Les candidats intéressés adresseront leur offre chiffrée en Français et en €uros, contre récépissé, au plus tard **le 31 octobre 2016**

Inclus à 16h00, heure Française, à Monsieur le Maire de la Ville de CANNES -

Place de l'Hôtel de Ville - CS 30140 - 06406 CANNES CEDEX

Toute réception d'offre constatée après ce délai sera considérée irrecevable.

162594

Suite à l'annonce parue le 11 août 2016, sous le numéro 162537, pour la Société A2FC, il convient de rectifier comme suit :

« Selon décision en date du 1^{er} février 2016 l'Associé unique de la Société A2FC, au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS d'ANTIBES, sous le N° 813 011 525, dont le siège est à ANTIBES, 153, boulevard Delmas, Résidence les Roses Marines, Bât. B2, a décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée et de procéder à la radiation au RCS d'ANTIBES. Monsieur Antoine FICHA UX, précédemment seul Gérant de la Société, demeurant à ARQUES 62510, 5, avenue Mendès France, a été désigné en qualité de Liquidateur amiable de la Société. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social où toute la correspondance et tous actes devront être adressés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES.

162587

Alpha Legal - Vaughan Avocats

CLL PHARMA

Société anonyme

Au capital de 4.870.479,60 €

Siège social : Arenas Immeuble Nice

Premier 455, Promenade des Anglais

06200 NICE

RCS NICE B 400 357 687

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016, il a été décidé dans un premier temps de réduire le capital social de 4.870.479,60 €uros par résorption à due concurrence d'une partie des pertes, portant ainsi le capital social à 0 €uros, et dans un second temps d'augmenter ledit capital.

Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juillet 2016, le Conseil a :

– Constaté la souscription à l'augmentation du capital ci-dessus,

– Constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social à hauteur de 787.482,40 €uros. Les Articles 6.1 et 6.2 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au R.C.S. de NICE.

162583

RECTIFICATIF à l'annonce 160679 parue dans ce journal du 10/03/16 et à l'annonce 161588 parue dans ce même journal du 26/05/16, il fallait lire : Objet : Terrassement et aménagement extérieur, VRD et démolition.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

162603



VENTE AUX ENCHÈRES

**PORQUEROLLES (HYERES 83400),
3 Impasse du Ponant - « Le pré des Palmiers », Villa Patio,
En bordure du village de PORQUEROLLES, au calme, lumineux
Villa récente sur 2 niveaux aux abords d'un jardin botanique**

MAISON de 119 m² env. sur 196 m² de terrain - Libre

Au RDC : entrée, séjour avec cheminée, cuisine US équipée, 1 ch. avec salle de douche, wc indép., placard, accès terrasse

Au 1^{er} étage : 1 ch. avec salle de douche, 2 ch., salle de bains, wc, rangements
Terrasse, jardin, buanderie, nombreux rangements,
proche commodités et plages.

Parfait état

Classe énergie : C

1^{ERE} OFFRE POSSIBLE : 1.500.000 €
(FRAIS DE NÉGOCIATION INCLUS)

VISITES SUR PLACE :

les 25/08 de 15h30 à 17h00,
7/09 de 13h30 à 15h00 et 15/09 de 10h30 à 12h00.

RENSEIGNEMENTS :

Céline VABRE - Tél. 06.18.55.01.65

Me Philippe MAILLARD - Notaire à ARGENTAN (61), 7 ter rue du Collège -
Tél : 02.33 67.00.88

Après avoir visité le bien et accepté les conditions de la vente, les offres seront reçues
du jeudi 22 septembre à 13h00 au vendredi 23 septembre à 13h00
sur www.immobilier.notaires.fr, site immobilier des Notaires de France.

162656

Michel TOLOSANA
AVOCAT AU BARREAU DE NICE
4, Bd. Jean Jaurès 06300 NICE
Case Palais 70
Tél. 04.93.92.54.84-Fax. 04.93.13.46.15
SIRET 325 186 765 00047

SARL WEBYSAE, domiciliée 7 Place île de
Beauté à NICE (06300), immatriculée au Re-
gistre du Commerce et des Sociétés de Nice
sous le numéro : 813546645.

Démission des fonctions de Co-Gérant:
Monsieur Thibaut, Henri, Georges,
BROUARD, né le 19 mai 1987 à NICE
(06000), demeurant et domicilié 68 rue Arson
à NICE (06300), Entend par la présente an-
nonce, préciser :

- Qu'il avait été nommé Co-Gérant de la
Société WEBYSAE selon Procès-Verbal de
nomination établi le 07 septembre 2015 à
NICE.

- Qu'il avait été désigné en cette qualité,
en même temps, que Monsieur Marcel MES-
KEL.

- Qu'il a notifié, à la Société WEBYSAE et
à Monsieur Marcel MESKEL, selon lettre re-
commandée AR adressée le 24 février 2016,
réceptionnée le 26 février de la même année,
sa démission de sa qualité de Co-Gérant
avec effet au 24 mars 2016.

- Que depuis cette date il n'a, exercé au
cours de la fonction au sein de cette Société.

Pour avis unique.

162599

Aux termes d'un acte sous seing privé en
date du 1^{er} août 2016, il a été constitué une
Société présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Dénomination : LA VISTA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : 444 rte de Canorgues
06140 TOURRETTE-SUR-LOUP

Objet : L'acquisition la vente de ses biens
immobiliers ainsi que l'administration, la ges-
tion de biens immobiliers. Celles ci peuvent
s'exercer directement sur des immeubles
reçus en apport ou acquis par la Société ou
indirectement par l'acquisition, la souscrip-
tion et la vente occasionnelles d'actions
ou parts de Sociétés immobilières. Et plus
généralement toutes opérations pouvant se
rattacher directement ou indirectement à
l'objet social ou tous objets connexes pour-
que ces opérations ne modifient pas le car-
actère civil de la Société. Elle pourra re-
vendre ces dits biens selon le ou les besoins
de la Société.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Jean Pierre PESINI, demeu-
rant 444 route de Canorgues 06140 TOUR-
RETTE-SUR-LOUP

Transmission des parts : Avec agrément
des Associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de
GRASSE.

Le Représentant Légal.

162571

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER 1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER

Par Arrêté Métropolitain du 4 août 2016, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de BEAULIEU-SUR-MER pour une durée de 36 jours, du lundi 19 septembre au lundi 24 octobre 2016 inclus.

A cet effet, Monsieur Alain DELAGE, Ingénieur territorial, en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de NICE et Monsieur Denis GRIDEL, Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme à la Mairie de GRASSE, en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotes et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

- En Mairie de BEAULIEU-SUR-MER, 3 boulevard Maréchal Leclerc, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, 455, Promenade des Anglais à NICE - Quartier de l'Arénas - Immeuble Les Cimes - Service de la Planification, 5^{eme} étage, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance de la modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols - Mairie de BEAULIEU-SUR-MER - Service Urbanisme - 3 boulevard Maréchal Leclerc - 06310 BEAULIEU-SUR-MER

La date limite d'envoi des courriers adres-
sés au Commissaire-Enquêteur est le 24
octobre 2016 à 17h 00, le cachet de la pos-
te faisant foi.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se
tiendra à la disposition du public pour re-
cevoir ses observations en Mairie de BEAULIEU-SUR-MER, 3 boulevard Ma-
réchal Leclerc, 06310 BEAULIEU-SUR-
MER, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à
16h30 :

- Le lundi 19 septembre 2016.
- Le mercredi 12 octobre 2016.
- Le lundi 24 octobre 2016.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adres-
se suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

Le dossier de modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols ne comporte ni évalua-
tion environnementale, ni étude d'impact et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité
environnementale. Le dossier soumis à l'en-
quête comprend néanmoins le formulaire
d'évaluation simplifiée des incidences Na-
tura 2000. Le dossier peut être consulté à
la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse
indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le public
pourra consulter le rapport et les conclu-
sions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie
de BEAULIEU-SUR-MER et à la Métropole
Nice Côte d'Azur, immeuble les Cimes -
Service de la planification, 5^e étage - aux
jours et heures habituels d'ouverture au pu-
blic.

Au terme de l'enquête, la décision pou-
vant être adoptée est l'approbation de la
modification N°4 du Plan d'Occupation des
Sols de BEAULIEU-SUR-MER.

L'autorité compétente pour prendre la dé-
cision d'approbation de la modification N°4
du Plan d'Occupation des Sols est la Mé-
tropole Nice Côte d'Azur, par délibération
du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informa-
tions peuvent être demandées est la Mé-
tropole Nice Côte d'Azur (Service de la planifi-
cation - Téléphone : 04-89-98-19-18 ou
04-89-98-19-21).



Marchés PUBLICS

petites-affiches.fr

**PUBLICATION, CONSULTATION, RÉPONSE
& téléchargement des marchés publics**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

162572

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER**
1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER**

Par Arrêté Métropolitain en date du 3 août 2016, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CAGNES-SUR-MER pour une durée de trente-trois jours (33), **du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016 inclus.**

A cet effet, Monsieur Guy HERON, Officier de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de NICE et Monsieur Henri CAMMAS, Ingénieur électricien (en retraite) chez Thales Underwater Systems, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

- **Au Service Urbanisme et Droit des Sols de la Mairie de CAGNES-SUR-MER**, 2 avenue de Grasse, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, Service de la Planification, Direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble « Cimes » - 5^{me} étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance de la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de CAGNES-SUR-MER - Service Urbanisme et Droit des Sols - 2, avenue de Grasse - 06800 CAGNES-SUR-MER

Les observations devront parvenir au Commissaire-Enquêteur avant la date de

clôture de l'enquête publique.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **au Service Urbanisme et Droit des Sols de la mairie de CAGNES-SUR-MER**, 2 avenue de Grasse :

- Les mardi 13 septembre, mercredi 28 septembre et vendredi 14 octobre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

Le dossier de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Le dossier soumis à enquête comprend néanmoins le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000. Le dossier peut également être consulté à la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de CAGNES-SUR-MER et à la Métropole Nice Côte d'Azur, (Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification) – immeuble « Cimes » - 5^{me} étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de CAGNES-SUR-MER.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (Téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-19-21).

162573

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**COMMUNE DE VENCE**
1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENCE

Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné, par Arrêté du 28 juillet 2016, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VENCE, pour une durée de trente trois jours (33), **du 12 septembre au 14 octobre 2016 inclus.**

-

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

À la Mairie de VENCE, Service Urbanisme, 166 avenue Alphonse Toreille de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- Le lundi 12 septembre 2016
- Le mercredi 5 octobre 2016
- Vendredi 14 octobre 2016

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est contenu dans le dossier de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme, soumis à l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de VENCE et à la Métropole (Service Planification) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de VENCE. L'autorité compétente pour prendre la décision est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole – Service Planification).

162568

**AVIS RECTIFICATIF DU 24/08/16**

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général pour le compte de la Région PACA, 29 Bd Charles Nadelec - 13331 Marseille - Cedex 03

MÈL : damj@areapaca.com

RÉFÉRENCE : 9AAAAAXX

OBJET : Extension et Réhabilitation du lycée Hôtelier Paul AUGIER à NICE (06)

REMISE DES CANDIDATURES : au lieu de : 29/09/16 à 17h00 au plus tard.

lire : 29/09/16 à 17h00 au plus tard.

II.2 Description :

APRÈS LA MENTION : II.2.9 Informations sur les limites concernant le nombre de candidat invités à participer **AJOUTER**: Nombre minimal envisagé : 5 et nombre maximal : 7

CRITÈRES OBJECTIFS DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS :

1- Garanties et capacités techniques et financières, 2- Capacités professionnelles Retrouvez cet avis intégral sur <http://achat.regionpaca.fr>

162566

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**COMMUNE DE VENCE**
1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENCE

Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné, par Arrêté du 28 juillet 2016, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VENCE, pour une durée de trente trois jours (33), **du 12 septembre au 14 octobre 2016 inclus.**

-

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

À la Mairie de VENCE, Service Urbanisme, 166 avenue Alphonse Toreille de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- Le lundi 12 septembre 2016
- Le mercredi 5 octobre 2016
- Vendredi 14 octobre 2016

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est contenu dans le dossier de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme, soumis à l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de VENCE et à la Métropole (Service Planification) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de VENCE. L'autorité compétente pour prendre la décision est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole – Service Planification).

162561

NICKEL

SAS au capital de 1.000 Euros

Siège social : 24 boulevard Auguste

Raynaud 06100 NICE

RCS NICE N° 494 459 654

**CHANGEMENT DE PRÉSIDENT
MODIFICATION DE L'OBJET ADJONCTION D'ACTIVITÉ ET DE SIGLE**

Lors d'une délibération en date du 30/06/2016, les Associés ont :

1. Désigné Monsieur Kamel TAFER né le 21/06/1976 à CONSTANTINE (Algérie) de nationalité Algérienne, demeurant 40-42, boulevard Napoléon III, Résidence l'Archet BAT A2, 06200 NICE, en qualité de Président, pour une durée indéterminée, à compter du même jour, en remplacement de Madame Nadja TAFER née IKHLEF.
2. Modifié l'objet social en rajoutant l'activité : Désinfection, dératisation, désinsec-tisation.
3. Ajouté le sigle : NICKEL 3D

Les Articles 21, 2, et 3 des statuts seront modifiés en conséquence. Modification en sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.

162586

TRANSFERT SIEGE SOCIAL - EGOT ST CLAIR 2

- Capital : 100 € - Siège social : 44 Bd St Roch, 06300 NICE - RCS NICE 533

202 073. Suite au PV de l'AGE du 24/08/16,

il a été décidé de transférer le siège social à partir du 01/09/16 de 44 Bd St Roch, 06300 NICE, à 11 Rue Gubernatis, 06000 NICE. Correction de l'Art. 5 des statuts. Validation RCS de NICE.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30



COMMUNE DE BIOT

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° 2016/166 en date du 11 juillet 2016, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme.

M. Robert VENTURINI a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire et M. Gérard GRISERI en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant par décision du Tribunal Administratif de NICE.

L'enquête se déroulera du 12 septembre au 12 octobre 2016 du lundi au vendredi :

- Au Service Urbanisme de BIOT, 700 av. du Jeu de la Baume, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

- En Mairie Annexe de BIOT, 200 av. de Roumanille de 8h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Projet de modification N°5 du PLU, Ville de BIOT BP 339 06906 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune : www.birot.fr.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public :

- Le lundi 12 septembre de 13h30 à 17h au Service Urbanisme,
- Le vendredi 23 septembre de 8h30 à 12h30 au Service Urbanisme,
- Le vendredi 23 septembre de 13h30 à 17h en Mairie Annexe,
- Le mercredi 12 octobre de 13h30 à 17h au Service Urbanisme.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiraison de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme aux heures d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Au terme de l'enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal délibérera en vue de l'approbation de la modification N° 5 du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Ville, www.birot.fr.

Les demandes d'informations sur le dossier de modification peuvent être formulées auprès du Service Urbanisme de la Ville de BIOT au 04 93 65 78 89 ou par voie électronique à plu@biot.fr

Le Maire.

162609

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SPORT@FOOD@HEALTH

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 40.000 €uros

SIEGE : 8 allée Mala - 06320 CAP D'AIL

OBJET : Création d'un site Internet avec un support Internet pour des conseils diététiques, conseils culinaires, conseils aux sportifs, conseils pour la remise en forme, recherche et développement dans le domaine des recettes culinaires expertise et conseil concernant le sport et la santé, développement multi-support de recettes de cuisine en rapport avec le sport et la santé

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des Actionnaires disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Madame Eléonore SCHOETTEL-KUENTZ, demeurant 8 allée Mala à CAP D'AIL (06320)

IMMATRICULATION : au RCS de NICE
Pour avis.

INFINITY TRANSPORTS

SARL à Associé unique

Au capital de 2.000 €

R.C. S NICE : 503 590 473

7 Rue Barla, C/° B.B.S, 06300 NICE

Aux termes d'une A.G.E en date du 31/07/2016 l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de ladite Société à la date du 31/07/2016.

M. Hakim M'NASRI demeurant 100 Bd de La Madeleine, 06000 NICE a été nommé Liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au 7 Rue Barla, C/° B.B.S, 06300 NICE où toute correspondance devra être adressée.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au R.C.S de NICE.

Pour avis.

162595

VM SUD

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 €uros

Siège social : 5, avenue du Docteur Raymond Picaud Villa Cynthia Impasse Victoria 06400 CANNES

488 330 762 R.C.S. CANNES

Suivant décisions de l'Associée unique du 28/07/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 24, avenue Gambetta - 06600 ANTIBES, à compter du même jour. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Comme conséquence de ce transfert, la Société fera l'objet d'une immatriculation au RCS d'ANTIBES désormais compétent à son égard. Pour avis.

Les petites affiches des A-M

15

du 19 au 25 août 2016

162576

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

COMMUNE DE NICE 2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté Métropolitain en date du 15 juillet 2016, le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le Projet de Modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NICE, pour une durée de 33 jours, du jeudi 25 août 2016 au lundi 26 septembre 2016 inclus.

A cet effet, Monsieur Bernard BARRITAULT, Cadre supérieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de NICE et Monsieur Alfred MARTINEZ, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

- Au Service Autorisations d'Urbanisme et Permis de Construire de la Mairie de NICE, 5/7 Place De Gaulle - 2^{ème} étage - 06000 NICE.

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, 455, promenade des Anglais à NICE - quartier de l'Arénas - immeuble Les Cimes - 5^{ème} étage, Service de la Planification,

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur -
Projet de modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme de NICE - Mairie de NICE - Service Autorisations d'Urbanisme et Permis de Construire - 5/7 Place de Gaulle - 06364 NICE CEDEX 4**

La date limite d'envoi des courriers adressés au Commissaire-Enquêteur est le 26 septembre 2016 à 17h00, le cachet de la poste faisant foi.

Monsieur Bernard BARRITAULT, Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

Au Service Autorisations d'Urbanisme

et Permis de Construire de la Mairie de NICE - 2^{ème} Etage - 5/7 Place de Gaulle - 06000 NICE :

- Le jeudi 25 août 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,**
- Le mercredi 7 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,**
- Le mardi 20 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,**
- Le lundi 26 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Direction Aménagement et Urbanisme – Service de la Planification.

Le dossier de modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Le dossier soumis à l'enquête comprend néanmoins le formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, Monsieur le Commissaire-Enquêteur transmettra au Président de la Métropole Nice Côte d'Azur les deux exemplaires du dossier de l'enquête déposé au Service Autorisations d'Urbanisme et Permis de Construire de la Mairie de NICE et à la Métropole Nice Côte d'Azur, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de NICE.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur au Service Autorisations d'Urbanisme et Permis de Construire de la Mairie de NICE, 5/7 place De Gaulle et à la Métropole Nice Côte d'Azur, 455 promenade des Anglais - Immeuble Les Cimes - Service de la Planification, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification N° 4 du Plan Local d'Urbanisme. L'autorité compétente pour prendre la décision est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.



**Annonces
LÉGALES**
petites-affiches.fr

PUBLICATION & CONSULTATION
des annonces légales sur la France entière

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

162577

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE 2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ARRETE METROPOLITAINE PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

Par Arrêté Métropolitain du 15 juillet 2016, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°2 du PLU de la Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE pour une durée de trente trois jours (33), du lundi 22 août à vendredi 23 septembre 2016 inclus.

A cet effet, Monsieur Claude HENNEQUIN, directeur de clinique, en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de NICE et Monsieur Alain CANOLLE, Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire en retraite, en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant,

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

- À la Mairie de SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE 21 boulevard du 8 mai 1945 - 06730 SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, Service de la Planification, Direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble « Cimes » - 5^{ème} étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE - 21 boulevard du 8 mai 1945 - 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

La date limite d'envoi des courriers adressés au Commissaire-Enquêteur est le 23 septembre 2016 à 17h00, le cachet de la poste faisant foi

162635

AVIS CONSTITUTION - Aux termes d'un acte SSP en date du 22/08/16 il a constitué une Société dénommée : SARL T.S.M. 06 FORME : SARL CAPITAL : 1.000 €uros SIEGE SOCIAL : 34 Rue Gioffredo - 06000 NICE DUREE: 99 ans EXERCICE SOCIAL: 01 Août au 31 Juillet OBJET : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de tous fonds de commerce ayant comme activités principales : Soudure, tuyauterie et montage chauffage, plomberie et climatisation. GERANCE : Mr BAADA Hocine demeurant : 695 avenue Saint Philippe 06410 BIOT est nommé Gérant sans limitation de durée. IMMATRICULATION : RCS de NICE

162645

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

À la Mairie de SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE, 21 boulevard du 8 mai 1945 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

- Lundi 22 août 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Mercredi 14 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 23 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

Le dossier de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Le dossier soumis à l'enquête comprend néanmoins, le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000. Le dossier peut être consulté à la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE et à la Métropole Nice Côte d'Azur, (Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification) - Immeuble « Cimes » - 5^{ème} étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- Pour un envoi par Internet, les candidats devront fournir leur adresse Email

Les offres devront être rédigées en langue Française et les prix exprimés en €uros hors taxes et toutes taxes com-

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approuver cette modification est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (Téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-19-21)

162645

LE 1900 - S.A.S. au capital de 1000 €uros - Siège social: 16 Rue Gubernatis, 06000 NICE. 810797480 RCS Nice - Par décision unanime en date du 20/07/16, Didier GARIER-KERGALL, demeurant 98 Av Valrose Prolongée, 06000 NICE a été nommé en qualité de Président à compter du même jour, en remplacement de Philippe DELAHAYE, démissionnaire. Didier GARIER-KERGALL ayant cessé ses fonctions de Directeur Général, il n'a pas été procédé à son remplacement. L'Art. 30 des statuts a été supprimé et les noms de Philippe DELAHAYE et Didier GARIER-KERGALL ont été retirés des statuts sans qu'il y ait lieu de les remplacer. Pour avis, Le Président

162579



VILLE DE MENTON

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

Ville de MENTON - 17 rue de la République - 06500 MENTON

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Député-Maire

Objet du marché :

Contrôle technique des véhicules légers, utilitaires et bi carburation.

Durée du marché :

1 an renouvelable 3 fois

Mode de passation : Accord cadre mono-attributaire passé en procédure adaptée

Montant annuel HT : Mini 2.500 €

Maxi 17.000 €

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Ceux fixés dans le règlement de la consultation

Critères de jugement des offres :

Prix des prestations : 50

Montant de la remise consenti : 30

Délai de prise en charge du véhicule : 20

Conditions de retrait des documents :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque Société qui en fera la demande, les candidats devront adresser une demande écrite par télécopie, Email ou courrier à :

Mairie de MENTON - Service Marchés Publics - Tél : 04.92.10.50.46 - Fax N° 04.92.10.51.42 - mailto : compub@ville-menton.fr - www.achatpublic.com

- Pour un envoi par Internet, les candidats devront fournir leur adresse Email

Les offres devront être rédigées en langue Française et les prix exprimés en €uros hors taxes et toutes taxes com-

prises.

Délais de remise des offres :

23 septembre 2016 à 16h

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de MENTON - SERVICE DES MARCHES PUBLICS - MAIRIE DE MENTON - 17 rue de la République - 06500 MENTON - www.achatpublic.com - Tél : 04 92 10 50 46 - Télécopieur : 04 92 10 51 42

Conditions d'envoi des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée.

L'enveloppe intérieure portera le nom du candidat et contiendra toutes les justifications et l'offre de l'entreprise

L'enveloppe extérieure portera sur la face recto les mentions suivantes :

Mairie de MENTON - Service des Marchés Publics - 17, rue de la République - 06500 MENTON.

« Marché Passé en Procédure Adaptée »
« Contrôle technique de véhicules légers, utilitaires et bi carburation »
« NE PAS OUVRIR »

Tous renseignements peuvent être obtenus :

Renseignements Techniques :

Centre Technique Municipal - Service des Garages - ZAE du Haut Careï - 06500 - MENTON - Tél. : 04. 93.28.78.80 - Fax.: 04.93.28.78.84 - muriel.benadjid@ville-menton.fr

Renseignements Administratifs :

Mairie de MENTON - Service Marchés publics - 17, rue de la République 06500 - MENTON - Tél. : 04.92.10.50.46 - Fax.: 04.92.10.51.42 - compub@ville-menton.fr

162643

AVIS : SARL SOCIETE DES HOTELS GALBOIS, CAPITAL : 1.150.000 euros. SIÈGE SOCIAL: Chez SARL WELCOME, 3 quai Amiral Courbet, 06230 VILLEFRANCHE SUR MER. RCS NICE 434 199 493. Suite au P.V. de l'AGO du 13/08/16, il a été décidé de la révocation de Mme Catherine GALBOIS-SIGWALT de sa fonction de Gérante et la nomination de Mr Xavier GALBOIS demeurant 5 rue du Jardin des Plantes, 69001 LYON en qualité de Gérant, avec effet immédiat. Modification sera faite auprès du RCS de NICE. Pour avis.

162588

SAS EST HABITAT RENOVATION sous le sigle « SAS EH R » Siège : 455 Pde des Anglais - Nice Premier A - 06299 NICE Cedex 3. Capital : 1.000 €. RCS NICE B 535 139 687. Par acte SSP en date du 30 juin 2016, les Associés de la SAS se sont réunis en Assemblée Générale et ont décidé à l'unanimité : - A compter du 1^{er} juillet 2016 : Mr Brice VICTORION, demeurant Boulevard Napoléon III - Villa Hortense - 06200 NICE remplace Mme Marie Pierre TERZAGHI pour exercer la fonction de Président de la SAS, avec effet immédiat.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

**PREFET DES ALPES-MARITIMES**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral - Pôle Gestion du Domaine Public Maritime - AP/2016-

COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN**1^{ER} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION D'UTILISATION**DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS,
SOLICITÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES
POUR LA ZONE MARINE PROTÉGÉE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

En exécution de l'Arrêté Préfectoral du 18 août 2016 une enquête publique relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour la Zone Marine Protégée de ROQUEBRUNE CAP MARTIN aura lieu :

- du Lundi 12 septembre au Mercredi 12 octobre 2016 inclus
 - du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- à la Mairie de ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 22 avenue Paul Doumer - 06190 Roquebrune Cap Martin - Tél. 04.92.10.48.48

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtes et parraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de ROQUEBRUNE CAP MARTIN, où les intéressés pourront le consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les envoyer au Commissaire Enquêteur qui les joindra au dossier.

Vu la décision N° E16000024/06 du 10 juin 2016, le Président du Tribunal Administratif de NICE a désigné : en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire, Monsieur Jean PIEFFORT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en retraite, et nommé, en qualité de suppléant, Monsieur Marc JOUSSET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en retraite.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de ROQUEBRUNE CAP MARTIN aux jours et heures décrits ci-dessous :

le jeudi 22 septembre 2016
le vendredi 30 septembre 2016

162644

DELUXE RESIDENCES INTERNATIONALES

E.U.R.L. au capital de 76 200,00 €uros

Siège social : PORT DE CAP D'AIL

06320 CAP D'AIL

R.C.S : 411 975 519

Aux termes d'une délibération en date du 17/05/16, l'Assemblée Générale a nommé M. Alec MARECHAL demeurant Avenue Lieutenant Frédéric Boon 9, 1332 Rixensart, Belgique, Co-Gérant de la Société pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 03/05/16, en remplacement de M Dogan Eray SERIMOZU, révoqué à compter du 03/05/16.

162644

SCI LA MUSE

SCI au capital de 381 122,54 €uros

Siège social :

26, avenue Isola Bella - 06400 CANNES
432 226 090 R.C.S. CANNES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2016, les Associés ont voté à l'unanimité la réduction du capital social d'une somme de 380.122,54 €uros pour le ramener à mille €uros (1.000,00 €uros). Les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera fait au RCS de CANNES.
Pour avis.

Les petites affiches des A-M

162652

162659

**IMMOBILIÈRE MÉDITERRANÉE VEND****GRASSE (06)**Résidence Bel Air 1
47 bd Emile Zola
Copropriété de 72 logements**F4 de 62 m²**

au 4ème étage - Balcon.

Réf : E011 - DPE : E

Montant moyen des charges courantes : 810 € annuel
Prix : 109 200 €***GRASSE (06)**Résidence Bel Air 1
47 bd Emile Zola
Copropriété de 72 logements**F2 de 35 m²**

au 1er étage - Balcon.

Réf : B012 - DPE : E

Montant moyen des charges courantes : 700 € annuel
Prix : 58 800 €***GRASSE (06)**Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la libération
Copropriété de 123 logements**F4 de 75 m²**

au 4ème- Terrasse .

Réf : E062 - DPE : C

Montant moyen des charges courantes : 1700 € annuel
Prix : 136 160 €***GRASSE (06)**Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la libération
Copropriété de 123 logements**F2 de 45 m²**

au RDC- Terrasse .

Réf : I111 - DPE : C

Montant moyen des charges courantes : 1400 € annuel
Prix : 94 080 €***GRASSE (06)**Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la libération
Copropriété de 123 logements**F2 de 47 m²**

au 1er étage.

Réf : A222 - DPE : E

Montant moyen des charges courantes : 960 € annuel
Prix : 84 000 €*Anne GRIGY 06 07 18 69 53
anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

*Offre réservée exclusivement aux locataires de 3F du département 06 pendant un délai de 1 mois à compter du présent avis conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH, relatifs aux ventes de logements sociaux.

162659

TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SCI EGOT

NISSA PARK Capital: 100€uros Siège social: 44 Bd St Roch , 06300 NICE RCS NICE n°750 662 579. Suite au PV de l'AGE du 24/08/16, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 01/09/16 de 44 Bd St Roch, 06300 NICE, au 11 bis Rue Gubernatis, 06000 NICE. Correction de l'art. 5 des statuts. Validation RCS de NICE.

162623

**AVIS CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me Audrey ARAMINO, Notaire à BEAULIEU SUR MER (06310), 1 rue Salisbury, le 31.07.16, enregistré au Pôle de NICE, le 03.08.16, bordereau 2016/1.780, case n°l, extrait 6.325, il a été constitué la société civile ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, détention, propriété de tout bien immobilier, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, aménagement, administration, gestion et location par tous moyens directs et indirects, régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits immobiliers de la société, aliénation de ces biens et/ou droits au moyen de vente, échange, ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portant atteinte au caractère civil de la société. Utilisation et occupation gratuite par les Associés des droits et biens immobiliers dans les conditions prévues aux statuts.

DÉNOMINATION : JASS TREORE**SIÈGE SOCIAL** : 29 avenue Bellevue - 06230 SAINT JEAN CAP FERRAT.**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NICE, sauf dissolution anticipée ou prorogation**CAPITAL** : MILLE EUROS (1.000 euros).**CESSION DES PARTS** : Soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés de la société.

GÉRANCE : Aux termes desdits statuts Mr Ali Alatié JASSIM, né à SHIRAZ (Iran), le 28 juin 1972, de nationalité Américaine, demeurant à ABU DHABI (Emirats Arabes Unis), Villa 84 Street 35, a été nommé Gérant pour une durée non limitée.

Pour avis.

162639

Aux termes des décisions collectives des Associés prises par ASSP du 30.06.2016 de la société SC LE SOLEAU, société civile au capital de 762,25 €uros, sise 22 Avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES, immatriculée 343 142 568 RCS ANTIBES, les Associés ont pris acte de :

- La démission de M. Henri-Pierre DUVAL de ses fonctions de Cogérant avec effet au 30.06.2016,

- La démission de Mme Marie-France MAGGI de ses fonctions de Cogérant avec effet au 01.06.2016,

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

162642

SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL WELCOME, CAPITAL : 38.112,25 €uros. **SIEGE SOCIAL** : 3 quai Amiral Courbet, 06230 VILLEFRANCHE SUR MER. RCS NICE 325 598 738. Suite au PV de l'AGO du 13/08/16, il a été décidé de la révocation de Mme Catherine GALBOIS-SIGWALT de sa fonction de Gérante, avec effet immédiat. Modification sera faite auprès du RCS de NICE. **Pour avis.**

17

du 19 au 25 août 2016

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30



162653

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral - Pôle Gestion du Domaine Public Maritime - AP/2016-

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET**1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****MODIFICATION AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET PAR VOIE D'AVENANT N°2**

En exécution de l'Arrêté Préfectoral du 18 août 2016 une enquête publique relative à la modification du cahier des charges de la concession des plages naturelles de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET par voie d'avenant n°2 aura lieu :

- du Lundi 12 septembre au vendredi 14 octobre 2016 inclus
- du lundi au mercredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le vendredi de 08h00 à 16h00

à la Mairie de VILLENEUVE-LOUBET - Place de l'Hôtel de ville - BP 59 - 06271 Villeneuve-Loubet - Tél. 04.92.02.60.00

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de VILLENEUVE-LOUBET, où les intéressés pourront le consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les envoyer au Commissaire Enquêteur qui les joindra au dossier.

Vu la décision No E1600003/06 du 13 juillet 2016, le Président du Tribunal Administratif de NICE a désigné :

en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, **Monsieur Henri ROUSSEL**, directeur de l'Équipement, en retraite, et nommé, en qualité de Suppléant, **Madame Anne PAUL**, Ingénieur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public sur le lieu de consignation des documents mentionnés ci-dessus d'après le calendrier établi et décrit ci-dessous :

- le lundi 12 septembre 2016
- le mercredi 28 septembre 2016
- le vendredi 14 octobre 2016

162615

Par acte SSP du 18/07/16 à Colomars, constitution d'une SAS à Associé unique, **DÉNOMMÉE : VIP - SIÈGE** : 19 av Joseph Roland, 06670 COLOMARS. **OBJET** : Nettoyage, toutes prestations de services à toutes Sociétés du groupe. **DURÉE** : 99 ans. **CAPITAL** : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euro. **PRÉSIDENT** : Joséphine CARUSO, 19 av Joseph Roland, 06670 COLOMARS. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES - DROIT DE VOTE** : Tout Actionnaire a le droit de participer et doit justifier de l'inscription de ses actions au jour de la décision. **Cessions de parts** : Libre tant que la Société est unipersonnelle. Si la Société devient pluripersonnelle. Les actions de la Société ne peuvent être cédées y compris entre Actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective à la majorité des 2/3 des Actionnaires présents ou représentés. **IMMATRICULATION** : RCS NICE.

162598

G4

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 €uros
Siège social : 864 av. des Plantiers
Villa Mathilde
06700 ST LAURENT DU VAR
508 481 637 R.C.S. ANTIBES

Aux Termes d'une décision en date du 30 juin 2016, l'Associé unique de la Société à responsabilité limitée G4 a décidé de transférer le siège social du 864 av. des Plantiers, Villa Mathilde, 06700 ST LAURENT DU VAR au 167 Avenue des Flots Bleus 06700 SAINT LAURENT DU VAR à compter du 30 juin 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.



162654

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral - Pôle Gestion du Domaine Public Maritime - AP/2016-

COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN**1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS, SOLICITÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES POUR LA ZONE MARINE PROTÉGÉE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN**

En exécution de l'Arrêté Préfectoral du 18 août 2016 une enquête publique relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour la Zone Marine Protégée de VALLAURIS-GOLFE JUAN aura lieu :

- du Lundi 12 septembre au Vendredi 14 octobre 2016 inclus

• du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 à la Mairie de VALLAURIS-GOLFE JUAN, Place Jacques Cavasse - BP299 - 06227 VALLAURIS-GOLFE JUAN - Tél. 04 93 64 24 24.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de VALLAURIS-GOLFE JUAN, où les intéressés pourront le consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les envoyer au Commissaire Enquêteur qui les joindra au dossier.

Vu la décision No E16000026/06 du 10 juin 2016, le Président du Tribunal Administratif de NICE a désigné : en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire, **Monsieur Claude TILLIER**, Inspecteur honoraire de l'Équipement, en retraite,

et nommée, en qualité de Suppléant, **Madame France SPITALIER**, Maître de conférence, en retraite.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de VALLAURIS-GOLFE JUAN aux jours et heures décrits ci-dessous :

- le lundi 12 septembre 2016,
- le mercredi 28 septembre 2016,
- le vendredi 14 octobre 2016,

de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

A l'expiration du délai d'enquête, le

registre sera mis à la disposition du Commissaire Enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de **quinze jours** pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire Enquêteur adressera l'ensemble des pièces accompagné de ses conclusions motivées dans un délai **d'un mois** à la date de la clôture de l'enquête, à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral - Pôle Gestion du Domaine Public Maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la Préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Les services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer transmettra une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées à la Mairie de VALLAURIS-GOLFE JUAN où toute personne physique ou morale concernée pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes - <http://www.departement06.fr>

Le Commissaire Enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice.

162647

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP du 01/08/16, il a été constitué une Société par Action Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : **FORME** : SAS **DÉNOMINATION** : THREESOME **CAPITAL** : 1000€uros **SIÈGE SOCIAL** : 455 promenade des Anglais - Immeuble Nice Premier A, 06200 NICE **OBJET SOCIAL** : la vente au comptoir d'aliments et de boissons présentés dans des conditionnements jetables, consommables sur place ou à emporter **PRÉSIDENT** : ZAFFINI Laureen, 77 avenue Henri Dunant, 06100 Nice **DIRECTEUR GÉNÉRAL**: BOIREAU Caroline, 35 chemin du Collet du Malvan, 06800 Cagnes-sur-Mer Durée: 99 ans **IMMATRICULATION**: RCS de Nice.

162633

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Le contrat de location-gérance consenti par Martin MANNOCCI à 156 Corniche des Oliviers - 06000 NICE à la SARL VILLE-FRANCHE OPTIQUE, Siège social à 2 avenue de Grande Bretagne et Avenue Maréchal Foch - 06230 VILLEFRANCHE SUR MER suivant acte ssp du 01/02/2004 concernant un fonds de commerce d'opticien, fabrication de lunettes sis à 2 avenue de Grande Bretagne et Avenue Maréchal Foch, 06230 VILLEFRANCHE SUR MER a été résilié le 05/08/2016. Pour Avis.



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : dao@nicecotedazur.org, Fax : (+33) 4 89 98 10 33, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.emarches06.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services Généraux des Administrations Publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé : FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

Numéro de référence : NCA-16-0033

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Matériaux de construction

Descripteur principal : 44110000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande en application de l'Article 77 du Code des Marchés Publics. Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur 128.605,42 €uros

ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé : NCA-16-0033**

Lot N° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Matériaux de construction

Code CPV principal : 44110000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur - Subdivisions Nice, la Cagne, Ouest Var et Est Lit-toral.

II.2.4) Description des prestations : Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix :

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des avenants et/ou des marchés complémentaires (Article 35-II du Code des Marchés Publics) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence fixés par le Code des Marchés Publics. Le nombre de reconductions possibles est de 3.

II.2) DESCRIPTION**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :**SECTION IV : PROCEDURE****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.6) Enchère électronique :****IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S 058-097558 du 23/03/2016

IV.2.8) Informations sur l'abandon du

système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché N° : NCA-16-0033

Lot N° : 1

Intitulé : FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Un marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Référence de l'avis :

V.2) Attribution du marché**V.2.1) Date de conclusion du marché :**

11 août 2016

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du Titulaire

CARRELAGES DIFFUSION / SPATA, Z.I. La Vallière - Bât 1, 06730, SAINT ANDRE DE LA ROCHE, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot :

128.605,42

ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération

Monnaie : €uros

V.2.5) Information sur la sous-traitance**V.2.6) Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :**

Valeur hors TVA :

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traité :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : - Montant minimum (H.T.) : 80.000 €uros - Montant maximum (H.T.) : 320.000 €uros. La durée initiale est de 1 an. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06379, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : grefre.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31, Adresse internet : <http://www.ta-nice.juradm.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL), Préfecture de la Région, Place Félix Barat CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 20, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référent suspension prévu à l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat notifié le 11/08/2016 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité. L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Marchés et Appel d'Offres 45 rue Gioffredo 06364 NICE Cedex 4 - 4^e étage Tél. +33.04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19

Mail : noura.djebbes@nicecotedazur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Les Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES
petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
Juridique | Économique | Politique & Générale

PROFORMALITÉS
petites-affiches.fr

162585

TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SCI EGOT DEFLY 12 Capital: 100€uros Siège social: 44 BD ST ROCH, 06300 NICE RCS NICE n°808 294 946. Suite au PV de l'AGE du 24/08/16, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 01/09/16 de 44 BD ST ROCH, 06300 NICE, à 12 Rue Defly, 06000 NICE. Correction de l'art. 5 des statuts. Validation RCS de NICE.

162655

Avis Constitution - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à NICE du 17/08/16, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par actions simplifiée **DÉNOMINATION** : INVESTIME **SIEGE** : 320, ch de la Rougière, 06480 LA COLLE SUR LOUP **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **CAPITAL** : 1 000 euros **OBJET** : Achat-revente biens meubles ou immeubles (marchand de biens), achat en vue gestion ou location biens meubles et immeubles vides ou meublés, entretien, aménagement, transformation, rénovation en sous-traitance immeubles, fonds de commerce, terrains, parts ou actions de sociétés immobilières ; Promotion immobilière, construction, commercialisation, maîtrise d'ouvrage, lotisseur d'aménageur foncier en qualité de marchands de bien ou autre et toute activité similaire; Conseils en design, aménagement et décoration; Prescripteur de produits financiers (hors conseils); Consultant et prestataire de services. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **TRANSMISSION DES ACTIONS**: La cession des actions de l'associé unique est libre. **AGRÉMENT** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **PRÉSIDENT** : Mme Catherine MAURA, demeurant 320, ch de la Rougière, 06480 LA COLLE SUR LOUP La Société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES. Pour avis. Le Président

162575

Par ASSP du 11/08/2016, constitution d'une SCI dénommée : **LES OIES SAUVAGES** - Capital : 300 € - Siège : 28 Vieux Chemin de Gairaut, Résidence Fleurie Les Pervenches, 06100 NICE. **Objet** : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement du dit immeuble et de tous autres immeubles bâties dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. **Gérant** : Mme Jocelyne LYON veuve LAPEYRE sis 28 Vieux Chemin de Gairaut, Résidence Fleurie Les Pervenches, 06100 NICE. **Cession de part et agrément** : Constatation par acte notarié ou ssp, agrément des Associés même si cessions consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS NICE.

162582

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 août 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination :

HAUSSMANN EXPERTISE & AUDIT
Siège social : 18 Avenue Ratti 06000 NICE

Capital social : 1.500 €

Objet : Expertise comptable et Commissariat aux Comptes.

Durée : 99 années

Président : M. Mohamed Amine BENTBIB, demeurant 18 Avenue Ratti 06000 NICE.
La Société sera immatriculée au RCS de NICE. Le Représentant Légal.

162562

DESTOCK TROIS FOIS RIEN
SARL au capital de 7.622 €
R.C. S NICE : 790 443 642

6 Av. de La République 06000 NICE

Aux termes d'une AGO en date du 30/06/2015, les Associés ont:

- Constaté la clôture de la liquidation de la Société en date du 30/06/2015
- Déchargé M. Hedi LAZEEZ de son mandat de Liquidateur.

La Société sera radiée du RCS de NICE.
Pour avis.

162591

RECTIFICATIF : A l'annonce 162556 parue dans le présent journal du 11/08/16, il faut rajouter : La Gérante, Mme CAPPELLINI Lina demeurant Domaine des Roses, 330 av de Fabron, 06200 NICE, avec effet au 28/07/16.

162641

INTERSA CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 € - Siège social :
223, boulevard de la Source 06410 BIOT
340 655 653 R.C.S. ANTIBES

Suivant Procès-Verbal en date du 5 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1er septembre 2016 à l'adresse suivante : **189 rue d'Aubervilliers 75018 PARIS**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de PARIS. Le Président.

Marchés PUBLICS
petites-affiches.fr

PUBLICATION, CONSULTATION,
Réponse & téléchargement
des marchés publics

annonces LEGALES
petites-affiches.fr

PUBLICATION & CONSULTATION
des annonces légales
sur la France entière

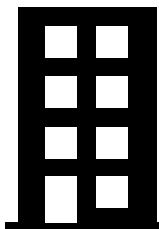
Ventes aux ENCHERES
ENCHERES.petites-affiches.fr

OUTILS DE VENTES AUX ENCHERES
informations & géolocalisations
des ventes en cours et à venir



**PRO
FORMALITÉS**
petites-affiches.fr

**SERVICE EXPRESS D'AIDE
À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISES**
Sur la France entière et Monaco



Opportunités PROFESSIONNELLES
petites-affiches.fr

**CONSULTATION DES OFFRES
IMMOBILIÈRES PROFESSIONNELLES**
Sur le département du Var et des Alpes-Maritimes

162626



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - TRAVAUX

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Direction Générale Adjointe pour les Ressources et les Moyens - Direction des Finances, de l'Achat et de la Commande Publique - Service des Marchés - CADAM - 147 Bd du Mercantour - Tour Jean Moulin - Bureau 630 - B.P. 3007, à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, 06201 NICE Cedex 3, tél. : 04-97-18-63-68, télécopieur : 04-89-04-29-89, courriel : marches@departement06.fr adresse internet : <https://www.e-marches06.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services Généraux des Administrations Publiques.

Objet du marché : Installation d'un système de rafraîchissement dans le bâtiment Cheiron sur le C.A.D.A.M. à NICE (1^{re} tranche).

Mots descripteurs : Climatisation.

Type de marché de travaux : Exécution.

Lieu d'exécution : Centre Administratif Départemental, 06201 NICE. Code NUTS : FRB23.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux devant être réalisés dans le bâtiment Cheiron du CADAM à NICE. Ces travaux comprennent des prestations de climatisation, de maçonnerie - faux plafond et d'électricité

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'Accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Prestations divisées en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement s'effectuera sur le budget du Département et sur ses ressources propres.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement dans le délai de 30 jours selon les règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le

groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de regroupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'Euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - Références requises : - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ou imprimé Dc1 par lequel le candidat individuel ou chaque membre du regroupement déclare sur l'honneur :

A) N'Entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux Articles 45 et 48 de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les Marchés Publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux Articles 45, 46 et 48 de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015

B) Être en règle au regard des Articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Ou rubrique F1 du Dc1

- Déclaration du candidat individuel ou du membre du regroupement de l'imprimé Dc2, rubriques a, b et C.

Capacité économique et financière - Références requises : Se référer au Règlement de la consultation

Capacité économique et financière - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Se référer au Règlement de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - Références requises : Se référer au Règlement de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Se référer au Règlement de la consultation.

Marché réservé : Non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse

se apprécier en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix : 70 %;

- Valeur technique : 30 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

20 septembre 2016, à 15 h 30.

Délai minimum de validité des offres :

6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 1650062.

Renseignements complémentaires : Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux et est fixé comme suit :

Lot N° 1: 4 mois

Lot N° 2: 4 mois

Il est fixé, pour chacun des lots, une période de préparation d'une durée de 1 mois, incluse dans le délai d'exécution de 4 mois.

Modalités d'ouvertures des offres : Séance non publique.

Les règles relatives à la pondération des critères ainsi que les sous-critères de la valeur technique sont explicités dans le règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats de son choix dont l'offre ou les offres sont les mieux classées selon le critère de jugement du règlement de consultation sans avoir à négocier nécessairement avec tous les candidats.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Retrait du DCE jusqu'à la date limite de remise des offres fixée ci-dessus.

- Retrait gratuit sur demande écrite ou sur place à l'adresse visée en tête de l'avis. Horaires d'accueil : 9h-11h45 et 13h30-16 heures

- Par téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

les candidatures et les offres peuvent être remises, sur support papier ou sur support physique électronique, sur place contre ré-

cépissé ou par lettre RAR, à l'adresse visée en tête de l'avis.

Elles peuvent être remises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr>.

Les candidatures et offres adressées par voie électronique peuvent être doublées d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique adressée sous pli cacheté portant la mention " copie de sauvegarde " envoyée, avant la date limite de remise des offres fixée ci-dessus, à l'adresse visée en tête de l'avis.

Les documents doivent être sous format pdf ou sous formats compatibles avec office 2007.

Les certificats de signature électronique doivent être conformes et référencés.

Toutes les modalités de remise des candidatures et offres, la procédure applicable en cas de détection d'un programme informatique malveillant sont détaillées dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif 33 boulevard Franck Pilatte B.P. 4179 06300 NICE, tél. : 04-92-04-13-13, courriel : grefe.tajnice@juradm.fr, télécopieur : 04-93-55-78-31.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Recours pour excès de pouvoir 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat

- Référé pré contractuel : Possible jusqu'à la signature du marché

- Référé contractuel : En application de l'Art R551-7 du Code de Justice Administrative

- Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 1. - Maçonnerie faux plafonds - maçonnerie second œuvre.

Mots descripteurs : Maçonnerie C.P.V. - Objet principal : 45262522.

Lot(s) 2. - cvc.

Chaudage - ventilation - climatisation

Mots descripteurs : Chauffage (travaux), Climatisation, Ventilation C.P.V. - Objet principal : 45331000.

Date d'envoi du présent avis : 19/08/2016



Annonces LÉGALES
petites-affiches.fr

162560

PUBLICATION & CONSULTATION
des annonces légales sur la France entière

162606

SCI PARADIS – Société Civile Immobilière – 8 Avenue Gallet 06600 ANTIBES – 819 049 594 RCS ANTIBES. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Juillet 2016, les Associés ont décidé de transfert le siège social de la société à ANTIBES (06600) 7 Rue Saint-Charles LE CAP SAINT-CHARLES. L'Article 4 des statuts a été modifié. Formalités au RCS d'ANTIBES.

SCI GRANIT - Au capital de 1.000 €. Siège social : 877 route de la Grau, 06670 LEVENS. RCS NICE 478 531 783 - Suite à l'AGE du 10/08/16, nomination de Mme Dalila BERMOND demeurant 877 route de la Grau, 06670 LEVENS au poste de Co-Gérante de la Société, avec effet immédiat. Modification auprès du RCS de NICE. Pour avis.

162605

SCI MC - Au capital de 1.524,49 euros. Siège social : 877 route de la Grau, 06670 LEVENS. RCS NICE D 349 047 761 89 D2 - Siren : 349 047 761 - Siret : 349 047 761 00011. Suite à l'AGE du 09/08/16, nomination de Mme Dalila BERMOND demeurant 877 route de la Grau, 06670 LEVENS au poste de Co-Gérante de la Société, avec effet immédiat. Modification auprès du RCS de NICE. Pour avis.

162637

Par ASSP du 29/06/16, constitution d'une SARL DÉNOMMÉE: TwoBrothers Distribution ENSEIGNE COMMERCIALE: BBQ Factory SIGLE : TBD CAPITAL: 1000€uro SIÈGE: 561 Route de la Roquette 06250 MOUGINS OBJET: import, export, distribution, vente de matériels, produit et accessoires culinaires. GÉRANT: M Francois Gilles TAR-DIEU sis 103 Route de Saint-Mathieu , 06130 GRASSE CO-GÉRANT : M Eric TAR-DIEU sis 2 Lotissement le Vallon, 33880 Saint-Caprais-de-Bordeaux DURÉE: 99 ans. IMMATRICULATION: RCS CANNES.

PROJET DE RÈGLEMENT DU PASSIF

162590 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur Jean Jacques Roger MONIER**, décédé(e) le 19/05/2010 à GRASSE (06) a établi le projet de règlement du passif. Réf : GPP 0064803665 SV 06 NE.

162593 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur Michel Pierre Albert ARONOWICZ**, décédé(e) le 30/05/2011 à VILLENEUVE LOUBET (06) a établi le projet de règlement du passif. Réf : GPP 0064804147 SV 06 NE.

162608 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur Monique Berthe Jeanne NASTALEK**, décédé(e) le 29/08/2012 à ROQUEBILLIERE (06) a établi le projet de règlement du passif. Réf : 0064804860.

162610 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. ROSANO Richard Louis**, décédé le 01/10/2010 à NICE a établi l'inventaire. Réf : 4471 SV 06 BE.

162614 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Melle BERGER Marie-Louise Paulette Yvette**, décédée le 01/02/2012 à NICE a établi le projet de règlement du passif qui peut être consulté auprès du curateur par les créanciers et légitaires. Réf : 4553 SV 06 BE.

162616 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. MOIREAU Jean-Claude**, décédé le 04/05/2007 à NICE a établi l'inventaire. Réf : 5465 SV 06 BE.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

162589 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur MONIER Jean Jacques Roger**, décédé(e) le 19/05/2010 à GRASSE (06) a établi l'inventaire. Réf : GPP 0064803665 SV 06 NE.

162592 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur ARONOWICZ Michel Pierre Albert**, décédé(e) le 30/05/2011 à VILLENEUVE LOUBET (06) a établi l'inventaire. Réf : GPP 0064804147 SV 06 NE.

SERVICE DES DOMAINES

162607 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame NASTALEK Monique Berthe Jeanne**, décédé(e) le 29/08/2012 à ROQUEBILLIERE (06) a établi l'inventaire. Réf : 0064804860.

162611 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. ROSANO Richard Louis**, décédé le 01/10/2010 à NICE a établi l'inventaire. Réf : 4471 SV 06 BE.

162613 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Melle BERGER Marie-Louise Paulette Yvette**, décédée le 01/02/2012 à NICE a établi l'inventaire. Réf : 4553 SV 06 BE.

162618 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. MOIREAU Jean-Claude**, décédé le 04/05/2007 à NICE a établi l'inventaire. Réf : 5465 SV 06 BE.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION ET PROJET DE RÈGLEMENT DU PASSIF

162604 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. PASCAL Adrien Georges**, décédé le 17/09/2010 à PUGET THENIERS a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Ce dernier peut être consulté auprès du curateur par les créanciers et légitaires. Réf : 3979 SV 06 BE.

162617 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Mme MARTUCCU Rita veuve MOIREAU**, décédée le 10/08/2012 à NICE a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Ce dernier peut être consulté auprès du curateur par les créanciers et légitaires. Réf : 4721 SV 06 BE.

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

162580 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Paulette AUDEBERT**, décédé(e) le 31/12/2008 à L'ESCARENE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Réf : GPP 0064804259 SV 06 NE.

162596 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Yvette VIENNOT**, décédé(e) le 18/08/2015 à CANNES (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance.

Réf : GPP 0068000671 SV 06 NE.

162597 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Françoise Adèle Mathilde BOULINGUEZ**, décédé(e) le 13/03/2015 à CONTES (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Réf : GPP 0064805639 SV 06 NE.

162619 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur René Georges Frédéric JANIN**, décédé(e) le 14/12/2011 à PUGET THENIERS (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Réf : 0064804534.

NOMINATION D'UN CURATEUR À SUCCESSION VACANTE

162600 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 23/05/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CORDON Jean-Luc** né le 25/07/1950 à CASABLANCA (MAROC), décédé le 02/01/2016 à ANTIBES (06). Réf : 0068005185 / BE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162602 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 25/02/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié(e), 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur LIGOURÉ Georges** né le 10/01/1930 à LEZOUX (63), décédé le 05/04/2013 à MANDELIEU LA NAPOULE (06). Réf : 0068002543 / SD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162622 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 04/01/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Madame **CORDONNIER Marie** née le 28/08/1922 à WAGNELEE (BELGIQUE), décédée le 15/06/2009 à CAGNES SUR MER (06). Référence: 0068004867 / BE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162627 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 07/07/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame COUDRON Olga Veuve VERCOUTERE** née le 23/02/1921 à ROUBAIX (59), décédée le 19/01/2010 à CANNES (06). Référence: 0068007357 / BE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162628 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 09/06/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame SCHWARTZ Suzanne** née le 30/12/1914 à CHERCHELL (ALGERIE), décédée le 04/10/2010 à NICE

Grande Instance de NICE en date du 13/04/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CHABAUD Roger** né le 29/09/1935 à NICE (06), décédé le 19/11/2009 à MONACO (PRINCIPAUTÉ DE MONACO). Référence: 0068004898 / BE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162629 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 13/04/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame MATHIEU Arlette Mariée CHABAUD** née le 02/09/1934 à NICE (06), décédée le 26/11/2008 à TOURETTE DU CHATEAU (06). Référence: 0068004858 / BE. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162632 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 07/06/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame ESTRADA Annie Divorcée IMBERT** née le 18/04/1938 à PARIS (75), décédée le 16/02/2013 à NICE (06). Référence: 0068005797 / SD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

NOMINATION D'UN CURATEUR À SUCCESSION VACANTE

162634 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 31/07/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame JACQUELINE Marceline Veuve CHICOT** née le 01/01/1921 à LE HAVRE (76), décédée le 07/12/2007 à ST JEANNET (06). Référence: 0064805638 / SD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162636 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 31/07/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame VIAL Pauline, Léa Veuve AGNEL** née le 26/08/1912 à SAINT MARTIN LES EAUX (04), décédée le 16/02/2012 à VALLAURIS (06). Référence: 0064805655 / SD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162638 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 09/06/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame SCHWARTZ Suzanne** née le 30/12/1914 à CHERCHELL (ALGERIE), décédée le 04/10/2010 à NICE

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

**SERVICE DES DOMAINES
- SUITE**

(06). Référence : 0068007392 / SD. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162646 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 09/06/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame PEYROLADE Antoinette Veuve PROUTAT** née le 12/07/1935 à MARSEILLE (13), décédée le 11/10/2015 à VENCE (06). Référence: 0068007315 / FR. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162650 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 17/06/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame BERRARD Mi-reille Veuve BEELE** née le 08/11/1927 à PARIS 20ème (75), décédée le 22/12/2015 à CANNES (06). Référence: 0068007332 / FR. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

162657 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 14/06/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame MULLER Edith Divorcée SCHMIDGEN** née le 04/12/1941 à BIERBACH, décédée le 17/01/2011 à MENTON (06). Référence: 0068007508 / FR. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

COMPTE RENDU DE GESTION

162624 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15b rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Odile Marie SCHOTT**, décédée(e) le 24/05/2012 à LA TOUR (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence : 0064804785.

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais

17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00
E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr
site internet : www.petites-affiches.fr

Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 I 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2016, le prix de la ligne est de 4.15€
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉGAL AOÛT 2016

162661

Me Bertrand COSTE
SCP VILLENEAU ROHART SIMON & ASSOCIÉS
Avocat au Barreau de MARSEILLE
2 rue Edmond Rostand, 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 22 86 - Fax : 04 91 33 36 85 - Email : b.coste@villeneau.com

162621

Charles ABECASSIS
Avocat au Barreau de Nice
40, Boulevard Victor Hugo
06000 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NICE, du 17 août 2016, enregistré au Pôle enregistrement de NICE, bord. 2016/1852, case n°9, il, a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SAS BcHoco

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10.000 €uros

SIÈGE SOCIAL : 15, Rue du Maréchal Joffre - 06000 NICE

OBJET : « Epicerie Fine et activités accessoires, chocolatier, confiserie, café, dégustation sur place et à emporter, vente de pâtisserie, salon de thé, détail de pain ».

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS

PRÉSIDENT : Madame Brigitte HURON, née le 22/11/1961 au MANS (Sarthe), demeurant 27, Rue Masséna à NICE (06000),

CESSION D'ACTIONS : Toutes les cessions d'actions à un tiers non associé sont soumises à un agrément de l'ensemble des actionnaires. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers de la Société, par un ordre de mouvement en compte à compte signé du cédant ou de son mandataire et visé par la société émettrice.

DROIT DE VOTE ET DÉCISIONS COLLECTIVES : Les décisions collectives des Associés sont adoptées à la majorité de 50% des voix exprimées. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; chaque action donne droit à une voix au moins.

IMMATRICULATION : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Pour avis et mention.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY**CLÔTURE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Jugement du 08 Août 2016

162640 - SARL PROMODIP - 42 rue des Septs Arpents, 93500 PANTIN- RCS BOBIGNY 339 601 676. Etablissement secondaire : 5 rue des Capucines, 06800 CAGNES SUR MER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON**CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Jugement du 20 Juillet 2016

162649 - SA HYDRAULIQUE PNEUMATIQUE MECANIQUE - Sigle : HPM. 24 route de Montfavet, 84000 AVIGNON. Etablissement secondaire : 425 route de Goa Cargo, Les Trois Moulins, 06600 ANTIBES.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN NAVIRE DE PLAISANCE

de type VanDutch 55' dénommé "SKYFALL"

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 À 09H00, À L'AUDIENCE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE, 3 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, 06300 NICE. LES ENCHÈRES SERONT REÇUES PAR LE MINISTÈRE D'AVOCAT POSTULANT PRÈS LE TGI DE NICE.

DESCRIPTION**Dont les principales caractéristiques sont :**

Numéro de série : NL-VDU55005E313 – Construction : 2013, par VanDutch Marine Ltd – Longueur : Environ 16,48 mètres – 2 moteurs Volvo 2x900hp – sans capitaine.

Propriétaire : VANDUTCH MARINE LTD, Société de droit étranger dont le siège se trouve Market Road Burgh House Second Floor Wickford Essex SS2 OFD (Royaume Uni)

Le navire se trouve actuellement à flot au port de CAP D'AIL. Il est vendu dans l'état où il se trouve, le créancier poursuivant ne pouvant à cet égard être tenu d'aucune garantie.

A la requête de **Mme BORN Sarah Catharina**, née le 12 janvier 1974, nationalité Néerlandaise, demeurant Jan Van Goyenkade 4, 1075 HN, AMSTERDAM (Pays Bas), agissant tant en son nom personnel qu'en qualité d'Exécuteur Testamentaire de M. Henderikus BORN, faisant élection de domicile au cabinet de Me Guillaume CARRE (9 Bis Rue de la Liberté, 06000 NICE), Avocat au barreau de NICE, Titulaire d'une créance de 684.638,36 €UR en principal à l'encontre du propriétaire, et agissant en vertu d'un certificat de titre exécutoire édité, conformément à l'Article 53 du règlement 1215/2012 du Parlement Européen, par le Tribunal d'AMSTERDAM le 25 février 2016, en suite d'un jugement contradictoire du même tribunal

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**ARRET DU PLAN DE SAUVEGARDE**

Jugement du 30 Juin 2016

162648 - SAS ELEVEN - 50 rue Etienne Marcel, 75002 PARIS - RCS PARIS 444 907 042. Etablissement secondaire : 145 avenue des Alpes, Polygone Riviera - Eleven Paris, Coque F18, 06800 CAGNES SUR MER, arrête le plan de sauvegarde, désigne Me Frédéric ABITBOL, 37 avenue de Friedland, 75008 PARIS, Administrateur Judiciaire, Commissaire à l'exécution du plan et maintient Me Lucile JOUVE, 102 rue du Faubourg Saint Denis, 75479 PARIS CEDEX 10, Mandataire judiciaire.

en date du 18 février 2016.

L'adjudication aura lieu à l'audience du juge de l'exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE, 3 Place du Palais de Justice, 06300 NICE le jeudi 22 septembre 2016 à 9h00.

MISE À PRIX

300.000,00 €

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de 300.000 €UR, frais préalables de vente, droit fixe et droit proportionnel en sus, avec faculté pour le Juge de baisser cette mise à prix à 200.000 €UR à la même audience en cas de carence d'enchères.

L'adjudicataire est tenu de verser le prix d'adjudication dans les 24 heures de l'adjudication à peine de folle enchère, et ce par chèque de banque ou virement à l'ordre de la Caisse des dépôts et consignations.

Les enchères seront reçues par le ministère d'Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de NICE.

Un cahier des charges fixant les conditions de vente sera déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de NICE.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
- Me Bertrand COSTE, SCP VILLENEAU ROHART SIMON & ASSOCIES - Avocats au Barreau de MARSEILLE - 2 rue Edmond Rostand, 13006 MARSEILLE - Tél : 04 91 33 22 86 - Fax : 04 91 33 36 85 - b.coste@villeneau.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN**PRONONCE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE AU COURS DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

Jugement du 12 Juillet 2016

162651 - SARL SUD EST PEINTURES - Sigle : SEP - Zone Industrielle Saint-Hermentaire, 83300 DRAGUIGNAN - RCS DRAGUIGNAN 341 483 105. Etablissement secondaire : Les Caryatides, quartier Font de Ciné, Porte 12, Zone Industrielle Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS. Liquidateur Judiciaire : Me LECA Pierre- Alexandre, 13 rue de la République, 83300 DRAGUIGNAN.

AFRICA TWIN : LA BAROUDEUSE MYTHIQUE PASSE MAINTENANT À LA BOITE AUTO !

Le modèle, qui a gardé toutes ses qualités d'aventurière, est aussi proposé avec une boîte de vitesse automatique. On a testé pour vous. En route !



Une belle carrure, mais quand même facile à manier dans les virages de l'arrière-pays : cette Africa Twin et sa boîte auto est séduisante.

En 1986, Cyril Neveu remportait le Paris-Dakar au guidon d'une Africa Twin. Trente ans plus tard, Honda relance ce modèle mythique et propose ce gros trail taillé pour l'aventure de 1000 centimètres cubes avec deux transmissions : l'habituelle boîte mécanique, et plus surprenant pour une baroudeuse, une boîte automatique à double

embrayage DCT. C'est celle-ci que nous avons testée. Elle nous attendait devant la concession Werther de la rue Barla à Nice. L'esthétique est très réussie, la ligne superbe, les couleurs harmonieuses, le carénage discret. Contact, en route !

Au début, on est un peu perdu aux commandes de cette moto : le levier à la place de l'embrayage

est un frein de parking mais aucun risque de le mettre par erreur car il est très écarté. Au pied gauche, pas de sélecteur ! Le bouton au guidon droit permet de changer de modes (Drive, Sport, Neutre ou Manuel), deux boutons au guidon gauche font monter ou descendre un rapport manuellement et un bouton « G » (mode tout-terrain).

On opte pour le mode D pour sortir de la ville et on démarre en douceur, comme sur un scooter. Aucun à-coups, au feu rouge, la boîte auto rétrograde en 1^{ère}.

S1 puis S3 qui donne plus de couple. La boîte automatique ne commet aucune erreur.

Un seul problème avec cet essai : il a fallu rendre cette Africa Twin au concessionnaire...

Pierre BROUARD
(Notre envoyé spécial sur les petites routes du haut pays...)



Les longues étapes ne lui font pas peur, la position de conduite est confortable.

EN SAVOIR PLUS

Prix

12 999 Euros (ABS standard), 13 999 Euros (ABS DCT)

Consommation

Entre 4 et 5 litres /100
Autonomie : environ 400 km, réservoir de 18,8 litres.

Vitesse maxi

200 km/heure (sur circuit).

Moteur

Bicylindre en ligne, 4 temps, 8 soupapes.
Puissance maxi : 70 kW (95 ch) à 7500 tr/min (95/1/EC)